



**RIOM LIMAGNE  
& VOLCANS**

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

# RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE

# 20 21



**Rapport sur la situation en matière  
de développement durable en 2021**

[www.rlv.eu](http://www.rlv.eu)

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION RIOM LIMAGNE ET VOLCANS**

5 mail Jost Pasquier - 63200 RIOM

04 73 67 11 00 - [contact@rlv.eu](mailto:contact@rlv.eu)



CADRE ET AMBITION DU RAPPORT .....	3
FINALITE N° 1 : LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE .....	4
I.1. CONTEXTE ET RAPPELS DES ENGAGEMENTS .....	4
A. LE CONTEXTE INTERNATIONAL ET NATIONAL.....	4
B. LE CONTEXTE LOCAL.....	5
I.2. PRISE EN COMPTE PAR RLV SUR SON TERRITOIRE.....	6
A. LES OUTILS : PCAET ET LE LABEL CIT'ERGIE.....	6
B. AMELIORER L'EFFICACITE ENERGETIQUE .....	8
C. POURSUIVRE ET ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES .....	12
D. ACCOMPAGNER LA RENOVATION ENERGETIQUE DES LOGEMENTS ET LUTTER CONTRE LA PRECARITE ENERGETIQUE..	17
E. DEVELOPPER LES MOBILITES ALTERNATIVES ET L'INTERMODALITE.....	18
F. L'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT ET AU DEVELOPPEMENT DURABLE .....	22
G. LA COMMUNICATION .....	23
FINALITE N° 2 : LA PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES .....	25
II.1. CONTEXTE ET RAPPELS DES ENGAGEMENTS .....	25
A. LE CONTEXTE INTERNATIONAL ET NATIONAL.....	25
B. LE CONTEXTE LOCAL.....	26
II.2. LES ACTIONS PORTEES PAR RLV SUR SON TERRITOIRE .....	26
A. CONNAITRE LA BIODIVERSITE DU TERRITOIRE ET PRESERVER LES ESPACES NATURELS REMARQUABLES.....	26
B. PRESERVER ET GERER LA RESSOURCE EN EAU.....	30
C. GERER LES DECHETS ET FAVORISER L'ECONOMIE CIRCULAIRE.....	36
D. PRENDRE PART A LA GESTION DES MILIEUX FORESTIERS.....	39
E. ASSURER LA GESTION DES ESPACES VERTS COMMUNAUTAIRES .....	40
F. ELABORER UN PLUJ, OUTIL DE PLANIFICATION D'UN TERRITOIRE DURABLE .....	41
FINALITE N° 3 : L'EPANOUISSEMENT DE TOUS LES ETRES HUMAINS .....	43
III.1. CONTEXTE.....	43
III.2. LES ACTIONS PORTEES PAR RLV SUR SON TERRITOIRE .....	43
A. ACCUEILLIR LES GENS DU VOYAGE .....	43
B. RENFORCER L'ACCESSIBILITE DES EQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES .....	44
C. DEVELOPPER UNE POLITIQUE CULTURELLE POUR TOUS.....	45
D. ORGANISER UNE POLITIQUE PETITE ENFANCE SUR LE TERRITOIRE .....	49
E. DEVELOPPER UNE POLITIQUE DE RESSOURCES HUMAINES ADAPTEE.....	51
FINALITE N° 4 : LA COHESION SOCIALE ET LA SOLIDARITE ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GENERATIONS .....	53

IV.1. CONTEXTE .....	53
IV.2. LES ACTIONS PORTEES PAR RLV SUR SON TERRITOIRE.....	53
A. METTRE EN ŒUVRE UNE POLITIQUE DE COHESION SOCIALE ET D’INSERTION .....	53
B. ŒUVRER POUR LA PRESERVATION DE LA SANTE DE TOUS.....	56
F. ACCOMPAGNER LA RENOVATION DE L’HABITAT, DE L’HABITAT INDIGNE ET LE LOGEMENT LOCATIF.....	58
FINALITE N° 5 : DEVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES.....	61
V.1. CONTEXTE .....	61
V.2. LES ACTIONS PORTEES PAR RLV SUR SON TERRITOIRE.....	61
A. SOUTENIR UNE AGRICULTURE DURABLE.....	61
B. FAVORISER L’AGRICULTURE DE PROXIMITE.....	62
C. SOUTENIR L’AGROPASTORALISME .....	64
D. L’AMENAGEMENT ET L’ACCOMPAGNEMENT DURABLE DES ZONES D’ACTIVITES ECONOMIQUES .....	65
E. L’ENGAGEMENT DES ENTREPRISES DANS LE DEVELOPPEMENT DURABLE .....	68
CONCLUSION .....	70

## CADRE ET AMBITION DU RAPPORT

### LE CADRE REGLEMENTAIRE

Le décret d'application du 17 juin 2011 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite « Grenelle2 ») rend obligatoire la rédaction d'un **rapport sur la situation en matière de développement durable** pour toutes les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants.

Ce rapport, rédigé chaque année, doit être présenté par l'exécutif de la collectivité préalablement aux débats sur le projet de budget. Il présente une synthèse des actions, politiques et programmes publics réalisés et projetés par la collectivité au regard des enjeux sociaux, économiques et environnementaux, piliers du développement durable.

### LE CADRE DE LA POLITIQUE COMMUNAUTAIRE EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

En tant qu'EPCI de plus de 50 000 habitants, Riom Limagne et Volcans est soumise à cette disposition.

Au-delà de l'obligation réglementaire, le présent document a pour objectif de renforcer la prise de conscience et le débat interne autour du développement durable, en particulier suite à l'approbation du **PCAET** (Plan Climat Air Energie Territorial) en novembre 2019. Il s'agit de questionner la collectivité sur ses pratiques ainsi que sur la définition et la mise en œuvre des politiques publiques au regard des cinq finalités du développement durable, que sont :

- ***La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère***
- ***La préservation de la biodiversité et la protection des milieux et ressources***
- ***L'épanouissement de tous les êtres humains***
- ***La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et entre générations***
- ***La création de dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.***

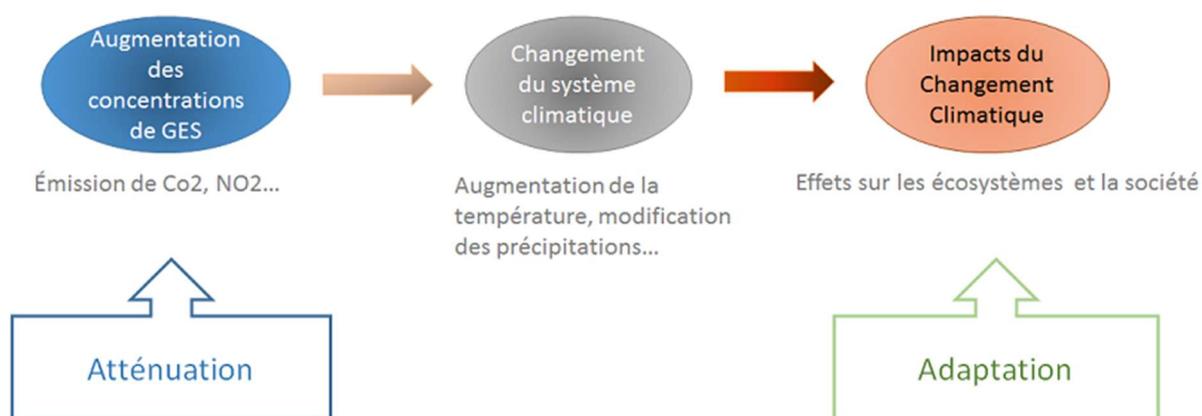
Ce rapport s'inscrit également dans un contexte général de transparence et d'informations à destination des citoyens dans le sens d'une plus grande intégration du développement durable à tous les niveaux.

Par souci de clarté, le document expose ci-après, au regard de chacune des finalités du développement durable, les actions et politiques menées par la communauté d'agglomération en 2021, ainsi que les perspectives et projets.

# FINALITE N° I : LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

## I.1. CONTEXTE ET RAPPELS DES ENGAGEMENTS

Le **dérèglement climatique** constitue un enjeu majeur de solidarité entre les hommes, les territoires et les générations. Ses effets sont de plus en plus visibles. Il est désormais urgent de mettre en place des mesures visant à **atténuer** le changement climatique par la stabilisation des concentrations de gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère, mais également des mesures d'**adaptation** afin d'en limiter les conséquences néfastes.



Crédits : Meem/Onerc

## A. LE CONTEXTE INTERNATIONAL ET NATIONAL

Le **protocole de Kyoto** (1997) a engagé de nombreux pays à des objectifs chiffrés de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES). L'Union Européenne a ensuite fixé aux pays membres un triple objectif à échéance 2020 dans le cadre du « paquet climat-énergie » : 29 % d'énergies renouvelables, 20% de baisse des émissions de CO<sub>2</sub>, 20 % d'accroissement de l'efficacité énergétique.

La **COP 21** ou **Accord de Paris** (2015) engage les pays du monde entier à limiter le réchauffement climatique à 2°C voire 1.5°C d'ici à 2100 (réduction des émissions de gaz à effet de serre de 70 à 80 % d'ici la deuxième moitié du siècle au niveau mondial).

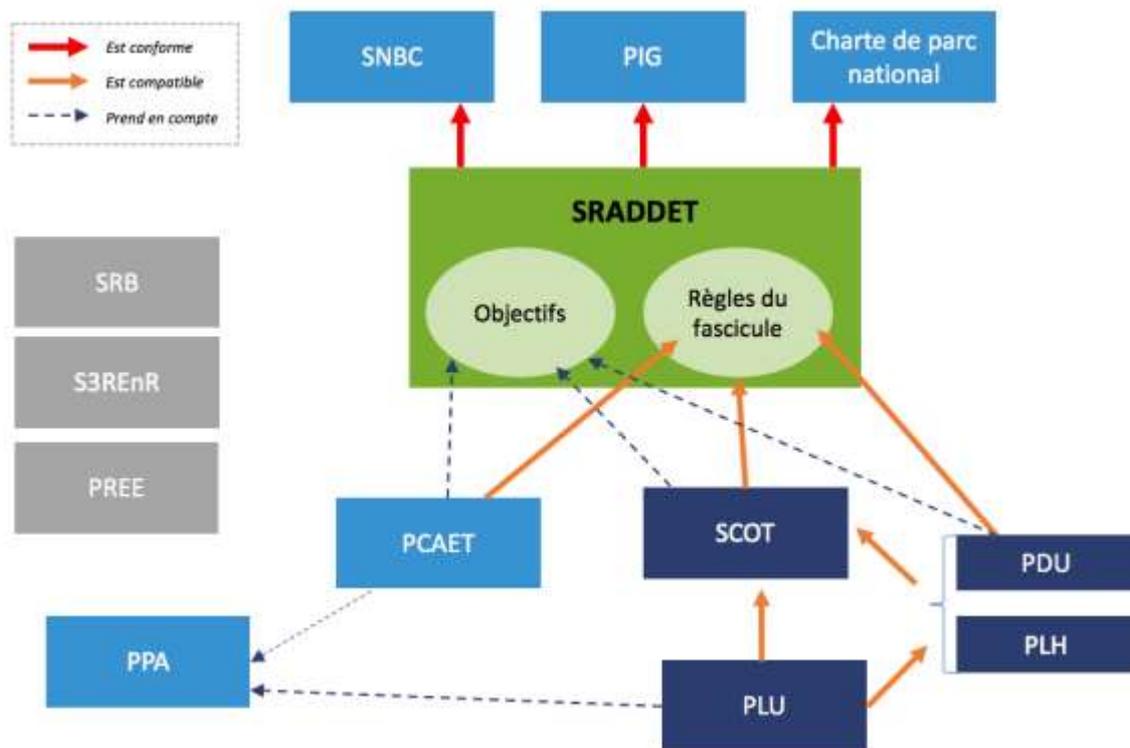
Au niveau **national**, la récente loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite « **climat et résilience** » traduit une partie des 146 propositions de la Convention citoyenne pour le climat (CCC). Le texte compte 305 articles et s'articule autour des **cinq thématiques** sur lesquelles la CCC a débattu et présenté ses

propositions. Selon les termes de l'article 1<sup>er</sup>, l'État s'engage à respecter l'objectif fixé en avril 2021 par l'Union européenne : **baisser d'au moins 55% les émissions des GES d'ici 2030**.

5 ans après l'Accord de Paris, la signature du **Pacte de Glasgow** à l'issue de la COP 26 (qui s'est tenue en novembre 2021 en Ecosse) "demande aux parties de revisiter et renforcer" leurs objectifs 2030 (...) autant que nécessaire pour les aligner avec les objectifs de température de l'Accord de Paris, d'ici la fin de 2022".

## B. LE CONTEXTE LOCAL

Il est nécessaire de limiter au maximum les émissions de gaz à effet de serre à tous les échelons. Les collectivités territoriales ont une responsabilité forte en tant que décideurs et aménageurs locaux. Plusieurs outils et réglementations incitent les territoires à faire des choix énergétiques durables :



Source : AMORCE - 2018<sup>1</sup>

Au niveau **régional**, le **Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires** (SRADDET), «*fixe les objectifs de moyen et long termes en lien avec plusieurs thématiques : équilibre et égalité des territoires, implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional,*

<sup>1</sup> SRB = Schéma Régional Biomasse

S3REnR = Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables

PREE = Plan Régional d'Efficacité Énergétique

PPA = Plan de Protection de l'Atmosphère

SNBC = Stratégie Nationale Bas Carbone

désenclavement des territoires ruraux, habitat, gestion économe de l'espace, intermodalité et développement des transports, maîtrise et valorisation de l'énergie, lutte contre le changement climatique, pollution de l'air, protection et restauration de la biodiversité, prévention et gestion des déchets.» Le SRADDET Auvergne-Rhône-Alpes a été adopté par le Conseil régional les 19 et 20 décembre 2019 et a été approuvé par arrêté du préfet de région le 10 avril 2020. La **réduction des émissions de GES** de la Région est fixée à **-30% d'ici 2030** par rapport à 2015.

Enfin, au niveau **local**, depuis 2017, les **Plans Climat** (PCAET – Plan Climat Air Energie Territorial) sont devenus obligatoires pour les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de plus de 20 000 habitants. Ils transcrivent « *une démarche de développement durable obligatoire axée sur la transition énergétique à l'échelle des territoires. Elle met en œuvre les objectifs internationaux, européens et nationaux en matière de qualité de l'air, d'énergie et de climat. C'est un projet de territoire. Il vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre et la dépendance énergétique, tout en favorisant l'adaptation aux changements climatiques sur les court, moyen et long termes* ».

## I.2. PRISE EN COMPTE PAR RLV SUR SON TERRITOIRE

### A. LES OUTILS : PCAET ET LE LABEL CIT'ERGIE

#### ➤ Le Plan Climat Air Energie Territorial

Le **PCAET** est un projet territorial de développement durable dont la finalité est la **lutte** contre le changement climatique (réduction des émissions de gaz à effet de serre) et l'**adaptation** du territoire à ce changement. Il constitue le document-cadre de la politique énergétique et climatique de la collectivité. Il fixe les objectifs du territoire et définit un programme d'actions pour les atteindre.

RLV, soumise à cette obligation réglementaire, a souhaité se doter d'une véritable feuille de route pour l'aménagement durable de son territoire, déclinaison de la **stratégie de territoire** articulée en **7 axes structurants** :

- ✓ Mobilisation et sensibilisation des acteurs
- ✓ Baisse des consommations d'énergie
- ✓ Baisse des émissions de GES
- ✓ Adaptation au changement climatique
- ✓ Qualité de l'air
- ✓ Energies renouvelables
- ✓ Développement économique

#### **OBJECTIFS CHIFFRES (2030)**

- **25%** de réduction de la consommation énergétique
- **32%** de baisse des émissions de gaz à effet de serre
- **317 GWh** d'énergies renouvelables

Afin d'atteindre les objectifs fixés, un **programme opérationnel**, comptant 67 actions, a été défini pour une période de 6 ans.

Le PCAET de RLV a été adopté à l'unanimité par le conseil communautaire le 05 novembre 2019.

**Bilan 2021** : dans la continuité de l'année 2020, de nombreuses actions du PCAET ont été poursuivies et de nouveaux projets ont été concrétisés en 2021. Ils sont détaillés dans les chapitres suivants.

**Perspectives 2022** : de même que pour le bilan, les projets pour l'année prochaine sont présentés tout au long de ce rapport dans les « perspectives 2022 ».

### ➤ Label CIT'ERGIE

En parallèle de l'élaboration du PCAET, RLV a souhaité s'engager en 2019 dans un processus de labellisation volontaire, en partenariat avec la ville de Riom, sur le champ de ses compétences : le **label Citergie**. Il récompense les collectivités les plus investies à la suite d'un processus de labellisation de 4 ans comprenant une phase de diagnostic, de mobilisation des services et d'audit annuel des actions mises en œuvre par un bureau d'étude externe.

En partenariat avec l'ADEME, Agence de la Transition Ecologique, cette démarche est co-pilotée par les deux directions générales et impliquent l'ensemble des services. L'idée est de favoriser la transversalité dans les pratiques, d'orienter les choix vers les meilleures pratiques disponibles, de partager l'expérience d'autres territoires similaires mais aussi de faire naître des projets partenariaux entre la ville centre et l'agglomération. Des communes dites « observatrices » sont également invitées à participer à suivre la démarche.

3 degrés de labellisation sont possibles : Cap Cit'ergie (35%), Cit'ergie (50%), Cit'ergie Gold (75%).

**Bilan de l'année 2021** : Le bureau d'études B&L, qui accompagne les collectivités, a actualisé le diagnostic réalisé en 2020. La note obtenue est de 43% (51% si l'ensemble des actions programmées sont réalisées). Le COPIL de la démarche s'est positionné en faveur du second degré de labellisation (50%).

Durant l'année 2021, le référentiel Cit'ergie a été révisé et le label lui-même a évolué par la fusion des labels « Cit'ergie » et « économie circulaire » pour devenir « territoire engagé transition écologique » :



Afin de renforcer l'exemplarité de la collectivité et de faciliter la mise en œuvre d'actions concrètes en faveur du développement durable, RLV s'est engagée dans la rédaction d'une charte d'encadrement de la démarche interne de développement durable et a voté une enveloppe de 200 000 € au budget 2021. Cette dernière a permis de financer une quinzaine d'opérations telles que la pose d'ampoules leds, l'achat de surchaussures lavables pour les crèches ou encore l'achat de batteries pour du matériel électrique d'entretien des espaces verts.

**Perspectives 2022** : L'objectif de labellisation « territoire engagé transition écologique » et le plan d'actions correspondant seront finalisés et actés durant l'année 2022.

En parallèle, la charte d'encadrement de la démarche interne de développement durable sera finalisée et validée. Cette mission sera menée par le groupe de travail dédié constitué d'agents des différents pôles de la collectivité.

Pour renforcer son exemplarité et assumer sa responsabilité environnementale, sociale et économique, RLV va également développer une politique d'achats publics durables

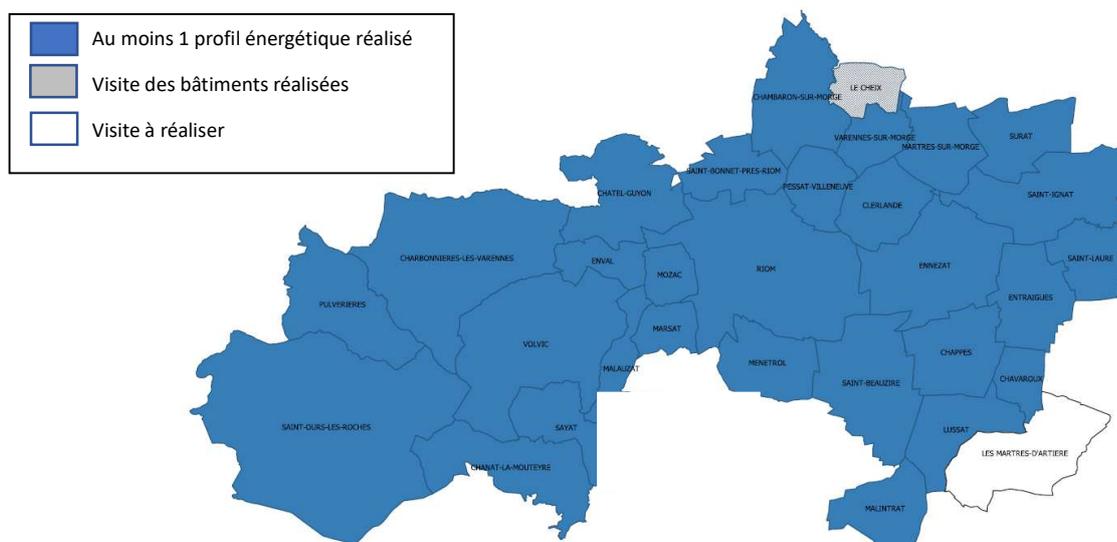
## B. AMELIORER L'EFFICACITE ENERGETIQUE

RLV porte plusieurs dispositifs à destination de ses communes membres afin de les accompagner en matière de transition énergétique :

- Le conseil en énergie partagé
- Le Fonds de concours aux communes
  
- **Le Conseiller en Energie Partagée (CEP) :**

Le CEP est porté par l'Aduhme, l'agence locale du climat et de l'énergie, qui intervient sur le territoire du Puy-de-Dôme. Le conseiller, financé via l'adhésion de RLV à l'Aduhme pour le compte de ses 31 communes (cotisation annuelle de l'ordre de 50 000€), accompagne les communes dans l'analyse de leurs consommations de fluides (eau, énergies, gaz, électricité...) afin d'envisager des actions de sobriété énergétique, de régulation ou de travaux d'économies d'énergie.

**Bilan de l'année 2021** : les 31 communes de RLV ont pu bénéficier du dispositif, notamment via l'opération groupée d'installation de centrales photovoltaïques sur toitures publiques (Solaire Dôme, présenté plus loin dans le document). La carte ci-après présente l'avancement de la réalisation des profils énergétiques :



Source : R Firowski/Aduhme - 2021

**Perspectives 2022** : Poursuivre le dispositif et accompagner les communes dans la réalisation de travaux.

➤ **Le fonds de concours d'aide aux communes pour la transition énergétique**

Voté par le Conseil Communautaire au printemps 2019 puis reconduit chaque année, cet outil vise à financer des travaux de transition énergétique sur le patrimoine public des communes. Le règlement fixe deux paliers : 25% dans la limite de 10 000 € pour des travaux dit « traditionnels ou ponctuels » et jusqu'à 50% dans la limite de 20 000 € pour des bouquets de travaux avec une ambition environnementale ou globale affichée de rénovation exemplaire. Un seul bâtiment peut être présenté par an et par commune.

**Bilan de l'année 2021 :**

Communes	Bâtiment concerné	Typologie de travaux	Coût global de l'opération	Montant éligible (aides déduites)	FDC RLV
Les Martres sur Morge	Ecole + Cantine	Rénovation globale	16 081 €	10 474 €	5 237 €
Pulvérières	Ecole	Isolation toiture préau	5 279 €	2 214 €	553 €
Chanat la Mouteyre	Ecole	Isolation et solaire photovoltaïque	56 760 €	15 758 €	6 149 €
Le Cheix sur Morge	Ancienne école	Isolation faux plafond + menuiseries + LED	25 388 €	15 315 €	7 693 €
Saint Beauzire	Ecole	Isolation par l'extérieur + menuiseries	79 615 €	29 471 €	7 368 €
Enval	Presbytère	Rénovation globale	844 800 €	212 149 €	20 000 €
Ennezat	Ecole maternelle	Rénovation globale	1 675 500 €	598 716 €	20 000 €
Surat	Salle des jeunes	Isolation murs et fenêtres	14 889 €	12 437 €	3 109 €
Mozac	Menuiseries école primaire	Changement de menuiseries	70 550 €	26 684 €	6 671 €
Malintrat	Groupe scolaire	Photovoltaïque, isolation, changement de chaudière	63 632 €	48 230 €	20 000 €
Riom	Groupe scolaire	rénovation toiture Brossolette	854 725 €	120 264 €	10 000 €
Saint-Ours-les-Roches	Ecole	régulation chauffage (plancher....)	8 436 €	5 289 €	1 763 €
<b>TOTAL</b>			<b>3 715 655 €</b>	<b>1 125 256 €</b>	<b>108 543 €</b>

Depuis 2019, de plus en plus de communes déposent des dossiers et la participation financière de RLV augmente également (18 k€ en 2019, 39 k€ en 2020 et plus de 108 k€ en 2021). Cela s'explique par une meilleure connaissance du dispositif par les communes, mais également par la reprise cette année de projets retardés en raison de la crise sanitaire. L'Aduhme accompagne techniquement et administrativement les communes et RLV pour la mise en œuvre de ce Fonds de concours.

**Perspectives 2022** : Avec le déploiement de l'opération Solaire Dôme sur le territoire de RLV et l'accompagnement des communes par le nouveau chargé de mission « chaleur renouvelable » recruté en juin 2021 par RLV, il est probable que l'augmentation du nombre de projets, déjà constatée en 2021, se poursuive.

Si les actions mentionnées ci-avant renforcent le positionnement de RLV comme chef de file à l'échelle de son territoire, la communauté d'agglomération agit également sur son propre patrimoine et ses compétences, dans un souci d'exemplarité.

➤ **Améliorer la performance énergétique des bâtiments communautaires**

L'intégralité du patrimoine de RLV bénéficie également du CEP. Des préconisations sont faites chaque année afin de gagner en sobriété et en efficacité énergétique.

**Bilan de l'année 2021 :**

**1/ Projet d'extension de la piscine communautaire Béatrice Hess :**

La piscine, en raison de sa nature et de son fonctionnement propre à tous les équipements de ce type, constitue le bâtiment communautaire le plus consommateur en énergie. Durant l'année 2021, le projet de rénovation/extension s'est poursuivi (jusqu'à l'avant-projet définitif) en intégrant les futures modalités de chauffage / production d'énergie les plus adaptées. En particulier, une unité solaire photovoltaïque en autoconsommation est à l'étude, ainsi que l'installation d'une chaudière biomasse.



*Crédits : CHM Architecture*

**2/ Travaux d'économie d'énergie :**

La quasi-totalité des travaux prévus pour les économies d'énergie a été réalisée sur le patrimoine de l'agglomération. Les travaux sur une partie des 1500 points lumineux à la charge de l'agglomération sur les Zones d'Activité ont été réalisés et le changement des luminaires du bâtiment administratif de Gershwin à Riom, de Clair Matin à Saint-Ours-les-Roches et des tennis couverts ont été achevés.

### 3/ Solaire Dôme :

RLV s'est engagée dans le cadre du dispositif « Solaire Dôme », lancé par l'Aduhme à l'échelle du département. Il s'agit d'une opération d'envergure dont l'ambition est d'implanter plus d'une centaine d'installations photovoltaïques de 9 kWc (60 m<sup>2</sup>) pour atteindre une puissance installée totale de 1 MWc en toitures de bâtiments publics. Dans ce cadre, RLV coordonne un groupement de commandes avec ses communes membres. Plus de 60 bâtiments sont intégrés au marché lancé fin 2021 pour une durée de 3 ans, dont 3 équipements communautaires (bureaux avenue Gershwin à Riom, accueil de loisirs à Saint-Laure et multi-accueil à Ennezat).



### 4/ Bâtiment avenue Pierre de Nolhac à Riom :

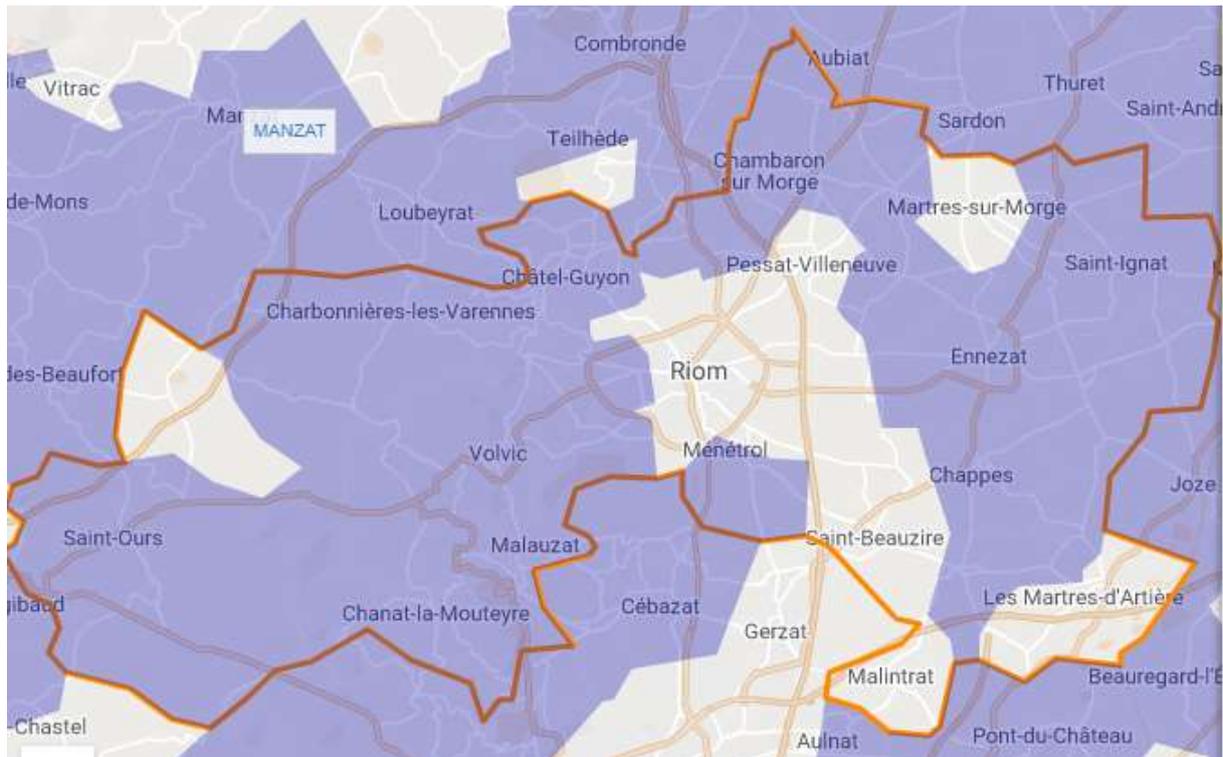
RLV a lancé une étude thermique en vue de définir le type de rénovation du projet de bâtiment qui pourrait regrouper à terme la mission locale et le point info jeune (BBC, passif, ...). Il est également envisagé de raccorder ce bâtiment au réseau de chaleur existant.

**Perspectives 2022** : Afin de poursuivre les actions d'efficacité énergétique engagées sur le patrimoine communautaire et de définir une stratégie d'intervention pour les années à venir, un suivi des consommations sera mis en œuvre. Des audits énergétiques plus poussés seront réalisés au besoin sur certains équipements.

#### ➤ Optimiser la gestion de l'éclairage public

A ce jour, 252 communes puydômoises pratiquent l'extinction de leur éclairage public en milieu de nuit, soit environ 40% de la population du département.

24 communes du territoire de RLV sont concernées (en violet sur la carte ci-après) :



*Source : Aduhme – <https://www.aduhme.org/ressource-thematique/ville-econome2>*

A raison d'une extinction de 6 heures par nuit, soit la moitié du temps d'éclairage annuel, c'est 50 % de la consommation électrique en moins (et autant de gaz à effet de serre) et près de 40 % de la facture économisée.

#### **Bilan de l'année 2021 :**

*RLV a poursuivi la modernisation de son parc de points lumineux. Fin 2021, la rénovation de l'éclairage du parvis de la gare de Riom-Châtel-Guyon et du parking situé à l'arrière de la gare a été réalisée.*

***Perspectives 202 :** Poursuivre le travail sur les 1500 points lumineux de l'agglomération et travailler à la sensibilisation des enseignes et magasins pour le respect de la réglementation concernant l'extinction.*

### **C. POURSUIVRE ET ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES**

Le développement des énergies renouvelables constitue un levier important dans la lutte contre le dérèglement climatique. Le territoire de RLV présente à cet égard de nombreuses opportunités et plusieurs actions ont été engagées en 2021 et se poursuivront en 2022.

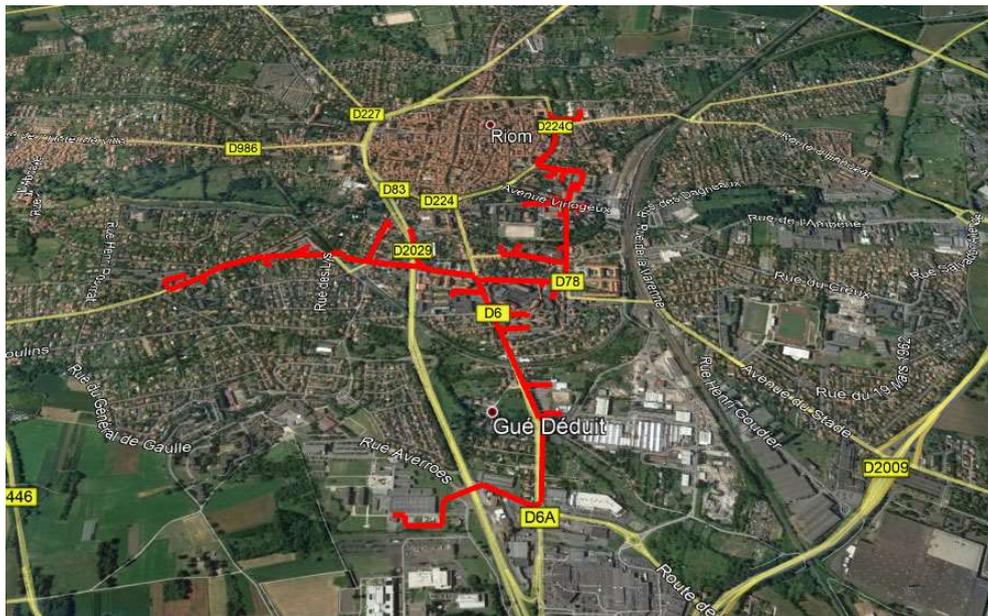
#### ➤ **Le réseau de chaleur bois RCBE :**

Dans un contexte de forte tension des prix des énergies fossiles et engagée dans une démarche de développement durable et de réduction des émissions de gaz à effets de serre, l'ancienne communauté de commune Riom Communauté a opté, dès 2009, pour la création d'un réseau de chaleur urbain fonctionnant à l'énergie-bois. En 2011, la collectivité a confié à la société COFELY (GDF Suez Energie

Services) la réalisation et la gestion de ce réseau sous la forme d'une convention de délégation de service public signée en novembre 2011 pour une durée de 23 ans.

Une société dédiée, **RCBE** (Riom Chaleur Bois Energie), a été créée en place pour gérer le projet. La mise en service du réseau a eu lieu le 1<sup>er</sup> novembre 2013. Cette compétence est exercée depuis 2017 par RLV.

Long de 7,9 km, le réseau alimente en chauffage et en eau chaude sanitaire une quarantaine de bâtiments publics et privés. Il est structuré à partir d'une chaudière biomasse principale (3200 kW) et d'une chaudière biomasse secondaire (700 kW) alimentant actuellement le lycée Pierre-Joël Bonté. Deux chaudières d'appoint (gaz) de 4000 kW chacune sont situées dans la chaufferie principale.



Carte du réseau de chaleur bois – source : <http://riom.reseau-chaleur.com/votre-reseau>

### **Bilan de l'année 2020 (chiffres 2021 non connus lors de la rédaction du présent rapport) :**

Au 31 décembre 2020, 7<sup>ième</sup> année d'exploitation, le réseau compte 20 abonnés avec 36 sous stations et 13 482 kW de puissance souscrite.

Les ventes de chaleur de l'année 2020 ont été relativement faibles, en raison de la fermeture des établissements publics lors du confinement de mars et de la faible rigueur climatique.

Le bois a permis de couvrir environ 92% des besoins annuels, avec plus des  $\frac{3}{4}$  des 6 717 tonnes provenant du département.

### **Perspectives 2022 :**

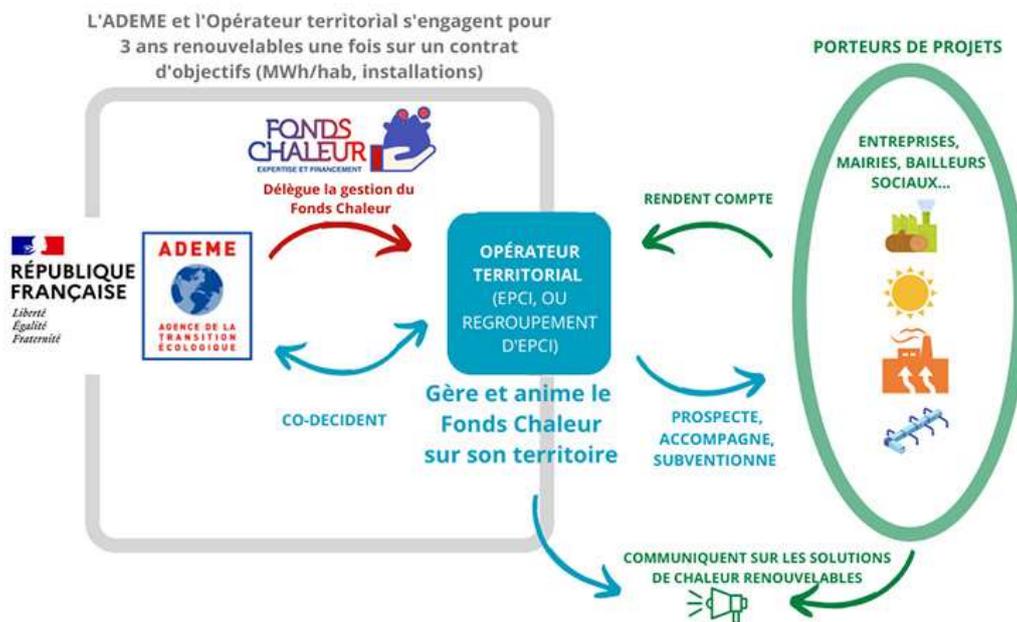
De nouveaux axes de développement sont en cours d'étude :

- Musée MANDET,
- Hôtel de Ville de Riom,
- Quartier du Couriat (Ophis, collège Pierre Mendès France, école René Cassin)

- Futur site Hermès (ancienne manufacture de tabac)
  - Site de l'ancienne caserne Vercingétorix, prochainement réhabilité
  - Futur équipement communautaire rue Pierre de Nolhac (maison de la jeunesse)
- **Accompagner le développement des énergies renouvelables thermiques :**

L'ADEME (agence de la transition écologique) propose aux opérateurs territoriaux (EPCI ou groupement d'EPCI) un dispositif afin d'aider les territoires à diversifier les sources de production d'énergie : c'est le **Contrat chaleur renouvelable (CCR)**.

Ce contrat permet à l'opérateur territorial d'accompagner les acteurs de son territoire afin de convertir leurs installations de chauffage avec des énergies renouvelables en bénéficiant du Fonds chaleur.



Source : <https://auvergne-rhone-alpes.ademe.fr/collectivites-et-secteur-public/animer-votre-territoire/contrat-chaleur-renouvelable>

### Bilan de l'année 2021 :

RLV a signé dans le courant de l'année 2021 un contrat chaleur renouvelable avec l'ADEME pour une durée de 3 ans, avec un objectif de 5 GWh d'énergie renouvelable thermique.

Afin d'accompagner les communes et entreprises du territoire, la communauté d'agglomération a embauché, en juin 2021, un chargé de mission qui a réalisé durant le second semestre 2021 des analyses d'opportunité pour la création de petits réseaux de chaleur bois sur les communes suivantes :

- Surat, Marsat, Pulvérières, Martre sur Morge (puis Ennezat) pour des puissances allant de 90 kW à 200 kW et des besoins de 100 à 220 MWh/an, soit un maximum de 470 MWh/an (hors Ennezat)
- Volvic, qui doit réaliser une nouvelle étude de faisabilité pour un potentiel de 1,2 MW et un besoin de 2 300 MWh/an
- Saint-Ours-les-Roches pour une puissance de 250 kW et un besoin de 400 MWh/an

**Perspectives 2022 :** L'année 2022 verra la concrétisation des premières études de faisabilité suite aux analyses d'opportunité réalisées en 2021 pour les communes mentionnées ci-avant. D'autres

communes ou entreprises seront sollicités par RLV afin de développer des projets de chaleur renouvelable.

➤ **Développer le solaire photovoltaïque**

✓ **Solaire Dôme :**

Le dispositif lancé par l'Aduhme, mentionné dans le précédent chapitre, concerne non seulement RLV pour son propre patrimoine, mais également 26 communes membres de la communauté d'agglomération.

**Bilan de l'année 2021 :**

Les communes ont délibéré dans le courant de l'année 2021 afin d'intégrer le groupement de commandes coordonné par RLV (accord-cadre à bons de commande - 3 lots - chaque membre du groupement exécute ses bons de commande - 1 bon de commande / bâtiment). La consultation des entreprises a été lancée en septembre, avec l'appui technique de l'Aduhme pour la rédaction du cahier des charges. Ce sont plus de 60 toitures publiques qui devraient être équipées de panneaux solaires photovoltaïques dans les 3 prochaines années, soit une puissance totale d'environ 600 kWc (permettant de répondre aux besoins d'environ 200 foyers).

**Perspectives 2022 :** Le marché doit être notifié à la fin du premier trimestre 2022 et les premiers travaux d'installation devraient débuter à partir de l'été.

✓ **Ombrières d'Auvergne :**

En 2019, la SEAu (Société d'Équipement d'Auvergne, devenue ASSEMBLIA) s'est associée à See You Sun (SYS), équipementier d'ombrières photovoltaïques, pour créer une coentreprise à même de financer, construire et exploiter des unités de production d'énergie solaire sur parking. 145 parkings publics du territoire ont été analysés. Les investissements nécessaires sont pris en charge par la coentreprise et remboursés par la vente d'électricité produite sur 20 ans. Par ailleurs, les ombrières peuvent être équipées de bornes pour la recharge de véhicules électriques.

**Bilan de l'année 2021 :**

La crise sanitaire a retardé l'avancement des projets. Durant l'année 2021, deux projets sur des parkings communautaires ont avancé :

- *Parking co-voiturage à Saint-Beauzire (160 kWc de puissance) : obtention du permis de construire, réalisation et validation des études de sols*
- *Parking lycée Pierre-Joël Bonté à Riom (150 kWc) : obtention du permis de construire, réalisation et validation des études de sols*

**Perspectives 2022 :** La construction des 2 premières ombrières sur les parkings de RLV devrait intervenir au premier semestre 2022.

✓ **Appel à Initiative Privée :**

4 500 toitures et parkings d'entreprises du territoire ont été analysés en 2019 afin d'évaluer leur potentiel pour l'installation de panneaux photovoltaïques. L'année suivante, 35 entreprises ont accepté de faire analyser plus précisément leurs toitures et/ou parkings.

### **Bilan de l'année 2021 :**

A l'issue d'un appel à initiatives privées (4 lots), deux opérateurs ont été retenus : Trina Solar et Terre et Lac.

Plusieurs sites de RLV ont été intégrés à ce dispositif :

- Parking des Dagneaux à Riom (puissance : 1MWc) : la solarisation de ce parking est couplée avec les projets d'aménagement du parking et de découverte de l'Ambène. Le permis de construire a été obtenu par Trina Solar (avec intégration des prescriptions du PPRNPI et de l'architecte des bâtiments de France). RLV a signé en septembre avec l'opérateur une promesse d'AOT (autorisation d'occupation temporaire), fixant notamment les conditions de mise en œuvre des panneaux photovoltaïques. Il est prévu le versement d'une soule de 130 000 € à la collectivité. La demande de raccordement de l'installation a été réalisée en octobre 2021 et Trina Solar a candidaté à l'appel d'offres PPE (ex-CRE) pour l'achat de l'électricité qui sera produite.
- Parking Aimé Césaire à Riom (puissance de 500kWc) : l'opérateur (Trina Solar) a obtenu le permis de construire. La demande de raccordement de l'installation a été réalisée en octobre 2021.

**Perspectives 2022** : La solarisation des deux parkings publics cités ci-avant est programmée dans le courant de l'année 2022.

En parallèle, les échanges se poursuivront entre les opérateurs retenus dans le cadre de l'appel à initiative privée et les entreprises pour la solarisation de leur patrimoine.

### ✓ Centrales photovoltaïques au sol :

#### **Bilan de l'année 2021 :**

Si RLV ne porte aucun projet d'installation de centrales solaires photovoltaïques au sol, plusieurs terrains susceptibles d'accueillir de tels équipements ont été recensés sur le territoire et intégrés au PLUi arrêté en novembre.

**Perspectives 2022** : Afin de favoriser et coordonner le développement du solaire photovoltaïque sur son territoire, RLV continuera à accompagner les communes et acteurs économiques de son territoire : conseil, appui administratif, technique, voire financier.

#### ➤ La méthanisation

En 2013, la collectivité, le groupe Danone (société des eaux de Volvic) et un porteur de projet privé ont engagé une réflexion pour la création d'une unité territoriale de méthanisation visant à diminuer les épandages de lisier et fumier sur le périmètre de l'impluvium des eaux de Volvic. En 2016, l'ancienne communauté de communes Volvic Sources et Volcans a procédé à l'acquisition de 6 ha de terrain, sur la commune de Pulvérières, nécessaires à la réalisation du projet.

Depuis 2014, plusieurs études ont été menées afin de définir le potentiel et la faisabilité de ce projet. La révision du PLU autorisant l'installation de la zone agri-technologie, le choix d'un maître d'œuvre et le permis d'aménager pour la réalisation de la zone ont été effectués.

### **Bilan de l'année 2021 et perspectives 2022 :**

*Les échanges se sont poursuivis entre les agriculteurs, la société des eaux de Volvic et RLV afin de finaliser la gouvernance et la forme juridique de la structure qui assurerait le portage du projet. L'opération se poursuivra en 2022 sur la base des choix qui seront validés.*

## **D. ACCOMPAGNER LA RENOVATION ENERGETIQUE DES LOGEMENTS ET LUTTER CONTRE LA PRECARITE ENERGETIQUE**

Le programme de rénovation du parc privé permet de lutter, en partenariat avec l'Anah (Agence Nationale de l'Habitat) et la Région, contre la précarité énergétique, d'améliorer le confort dans les logements et de réduire des émissions de gaz à effet de serre. L'objectif est d'éradiquer les passoires énergétiques occupées par les propriétaires modestes. Ce programme local vient en complémentarité des aides nationales Ma Prime Rénov et Certificat d'Economies d'Energie, aides pour lesquelles RLV accompagne aussi gratuitement les habitants du territoire pour le montage de ces dossiers sur internet, en tant que de besoin.

RLV anime gratuitement, depuis décembre 2018 et pour 5 ans, un programme global d'aide à l'amélioration de l'habitat privé sur l'ensemble du territoire de RLV comprenant un volet « aide aux travaux d'économies d'énergie » et « réhabilitation lourde avec des travaux d'économies d'énergie » aussi bien pour les propriétaires occupants que pour les propriétaires bailleurs. RLV propose ainsi un accompagnement et des aides financières unifiées à l'ensemble des habitants de l'agglomération.

### **Bilan de l'année 2021 :**

- *44 logements de propriétaires occupants ont pu bénéficier du programme pour des rénovations énergétiques.*
- *21 logements de propriétaires bailleurs ont pu réhabiliter leurs logements et les remettre en location avec des gains de charge énergie pour les futurs locataires (avec un minimum de 35% de gain énergétique).*
- *Plus de 105 000 € (+ 46 000 € par rapport à 2020) ont été réservés par RLV aux propriétaires occupants et plus de 207 000 € réservés aux propriétaires bailleurs pour permettre notamment la réalisation de travaux.*
- *La Région, dans le cadre du Bonus Énergétique, a apporté à certains dossiers une aide complémentaire, gérée administrativement par RLV.*

Le gain énergétique moyen pour les propriétaires occupants est de 57% en OPAH-RU et de 48% en secteur PIG. Pour les propriétaires bailleurs il est de 70% en OPAH-RU et de 57% en PIG.

*Globalement, 620 contacts ont été établis sur les 10 premiers mois de l'année 2021 soit une moyenne mensuelle de 62 contacts par mois, valeur équivalente aux années précédentes hors période de confinement.*

*Le lancement d'une Plateforme Territoriale de la Rénovation Énergétique (PTRE), portée par le Département avec 13 EPCI a été effectif début 2021. Un nouvel agent a été recruté au printemps 2021 pour les missions d'animation territoriale afin de sensibiliser les publics à la transition écologique et*

d'accompagner les particuliers sur leur projet de travaux d'économies d'énergie. Dans ce cadre-là, plus de 400 personnes ont été accompagnées de façon neutre et gratuite, en 6 mois.

**Perspectives 2022** : RLV continuera l'animation du programme global d'aide à l'amélioration de l'habitat privé sur l'ensemble de son territoire Le conseil énergie auprès de l'ensemble des habitants du territoire, quelles que soient leurs ressources, va se développer (création au 2ème trimestre 2021). Ces différentes missions s'adapteront, le cas échéant, aux éventuelles évolutions nationales sur ces thématiques.

## E. DEVELOPPER LES MOBILITES ALTERNATIVES ET L'INTERMODALITE

Le transport des marchandises et des personnes est responsable d'une grande part des émissions de GES dans le monde. Par ses actions en matière de développement des transports publics et des mobilités alternatives à la voiture individuelle, RLV contribue pleinement à l'atténuation du changement climatique sur son territoire.

### ➤ Promouvoir le covoiturage

En tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM), RLV a signé une convention de partenariat avec l'association Covoiturage Auvergne afin de la soutenir dans ses missions. De plus, neuf aires de covoiturages ont été aménagées sur le territoire de RLV (*carte disponible sur le site internet de Mov'Ici*).

RLV souhaite mettre l'accent sur la sensibilisation des chefs d'entreprises via des animations sur site et renouveler les ateliers de sensibilisation pour le personnel du CIAS (centre intercommunal d'action sociale), l'accompagnement au déploiement de la communauté des agents de RLV et promouvoir le challenge mobilité régional « *Au travail j'y vais autrement* ».

### **Bilan de l'année 2021 :**

L'évolution du nombre d'annonces de trajets valides (trajets disponibles en ligne) au départ et à l'arrivée de RLV sont les suivants :

TRAJETS VALIDES	30/09/2020	30/09/2021	Variation sur 12 mois %
AU DEPART de RLV	1 083	1 135	+ 4.8 %
A L'ARRIVEE de RLV	1 085	1 127	+ 3.9 %
Total	2 168	2 262	+ 4.3 %

En 2021, l'activité de la plateforme de covoiturage a suivi les tendances des restrictions de déplacement, de l'encouragement au télétravail et des recommandations sanitaires. Une reprise est notée depuis septembre 2021 sans toutefois retrouver les niveaux d'activité enregistrés avant la crise sanitaire.

La page internet de RLV a été retravaillée afin de présenter et localiser les aires de covoiturages du territoire.

Des rencontres et actions de sensibilisation ont été menées auprès des entreprises, du CIAS, de RLV Info Jeunes et de l'association Cercler.

L'association Covoiturage Auvergne a tenu un stand lors de la journée de la mobilité 2021.

Une animation "Mobilités" avec RLV info Jeunes et la Plateforme Mobilité 63 a été organisée afin de sensibiliser les jeunes aux enjeux d'une mobilité sans voiture individuelle ainsi qu'aux différents modes de transports disponibles sur le territoire.

RLV a participé au Challenge mobilité régional et a affiché une très belle participation puisque 60 agents et élus sont venus autrement qu'en voiture individuelle. Grâce à l'engagement de toutes et tous dans cette initiative, cela représente plus de 1600 kms qui ont été réalisés autrement qu'en voiture individuelle. 8 entreprises du territoire ont également participé au challenge mobilité : Hitachi Rail Sts (Ansaldo), BPaura à Mozac, BPaura à Riom, Harmonie Mutuelle à Riom, Cooper sécurité à Riom, Association Avenir à Riom et Sabi Agri à St-Beauzire.

**Perspectives 2022 :** Reconduction de la convention avec Covoiturage Auvergne et renouvellement des activités. Participation de RLV au challenge mobilité 2022. Présentation de ce défi auprès de davantage d'entreprises du territoire pour augmenter le taux de participation.

#### ➤ Sensibilisation et communication

Organisée chaque année du 16 au 22 septembre, la Semaine européenne de la mobilité a pour objectif d'inciter les citoyens et les collectivités dans de nombreux pays européens à opter pour des modes de déplacements plus respectueux de l'environnement. Pour sa 20<sup>ème</sup> édition, la campagne a mis à l'honneur les mobilités durables sur la thématique « en sécurité et en bonne santé avec les mobilités durables ».



#### **Bilan de l'année 2021 :**

RLV a participé à cet événement en organisant une journée consacrée aux mobilités douces lundi 20 septembre sur le parvis de la gare Riom-Châtel-Guyon. Le lendemain, le réseau de bus RLV Mobilités était gratuit toute la journée.

Pour répondre aux enjeux de transition énergétique, Riom Limagne et Volcans a la volonté de développer les modes de déplacement doux alternatifs à la voiture individuelle et d'en faire la

promotion. C'est pourquoi elle a organisé cette journée d'animations sur ce thème permettant à tous de s'informer, tester, jouer, déguster des produits locaux et tenter de gagner un vélo !

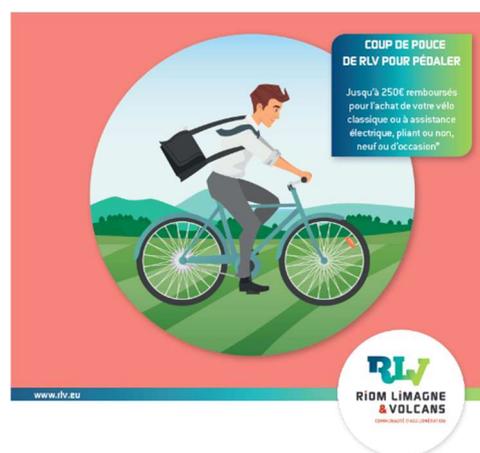
D'autre part, la collectivité a été lauréate de l'Appel à Manifestation d'Intérêt Tenmod (Territoires de nouvelles mobilités durables) de l'ADEME avec son projet « RLV Proxi Mobi », un outil d'animation de proximité au service de la mobilité des territoires. A ce titre, RLV bénéficie d'un accompagnement et d'un soutien financier de l'ADEME.

**Perspectives 2022** : Développement du projet « RLV Proxi Mobi ». Des animations pour la Semaine européenne de la mobilité 2022 prendront place directement dans le bus de la mobilité. Actions de sensibilisation envers les usagers scolaires.

➤ **Système vélo : aides à l'achat de vélos, schéma directeur cyclable communautaire, parc de vélos en location longue durée, stationnements, espaces de réparation**

Qu'ils soient professionnels ou personnels, les déplacements se sont énormément développés et continuent de le faire sur notre territoire. La mobilité constitue donc un enjeu essentiel de cohésion sociale et territoriale.

Dans le cadre de sa politique de développement des modes doux et alternatifs à la voiture individuelle et de son schéma directeur cyclable, RLV souhaite favoriser le développement de la pratique du vélo. Des campagnes d'aide financière à l'achat de vélos ont été réalisées en 2019 et 2020, et ont permis d'accompagner de nombreux habitants d'RLV à se déplacer autrement.



RLV travaille sur d'autres leviers essentiels à adopter pour bâtir un système vélo performant et attractif à différentes échelles : aménagements, stationnements, communication, développement de nouveaux services. Des cheminements doux et sécurisés ainsi que des stationnements vélos abrités et sécurisés doivent être créés entre les communes pour renforcer le report modal. La communication assurant la promotion du vélo s'articulera autour du projet « RLV Proxi Mobi ».

**Bilan de l'année 2021 :**

*Le schéma directeur cyclable communautaire a été validé en février.*

*L'offre de location (courte à moyenne durée) de vélos à assistance électrique (VAE) a été élargie puisque 10 vélos supplémentaires ont été achetés (soit un parc de 30 vélos). L'ensemble de la flotte de VAE est mis à disposition de toutes les communes et non plus seulement depuis la gare de Riom.*

*La 4<sup>ème</sup> campagne d'aide à l'achat de vélos a eu lieu du 1<sup>er</sup> au 31 Mai 2021. Lors de cette campagne, le nombre de demandes d'aides à l'achat a explosé : en effet, 164 dossiers ont été déposés, dont 50 concernent l'achat de vélos classiques. C'est 2,5 fois supérieur par rapport aux 65 dossiers reçus en juin*

2020, ce qui confirme l'engouement des habitants.es de RLV pour le vélo. La 5<sup>ème</sup> opération a eu lieu du 15 septembre au 15 octobre 2021, avec 85 dossiers reçus.

RLV a développé des contacts et organisé des événements avec l'atelier d'autoréparation ReCycle ainsi que les vélocistes du territoire.

Un inventaire des besoins en stationnements vélos sur les sites de l'agglomération a été réalisé.

**Perspectives 2022** : La collectivité a décidé d'élargir son offre de location de VAE (court à moyenne durée) en achetant 2 vélos cargos.

Passage à la mise en œuvre concrète du schéma directeur cyclable communautaire. Mise en place d'une dynamique très opérationnelle, pour permettre la réalisation rapide des premiers tronçons prioritaires de ce schéma.

Installations de stationnements vélos et de box sécurisés.

### ➤ Les transports en commun

RLV opère depuis juillet 2018 un réseau de transport sur les 31 communes de son territoire.

Les communes de RLV sont ainsi couvertes par une offre de transport en commun, que ce soient des lignes régulières, à la demande, scolaires ou pour personnes à mobilité réduite. L'objectif étant d'apporter un service adapté aux besoins des habitants selon la commune de résidence et lutter contre l'isolement. Un service spécifique pour les personnes à mobilité réduite existant sur l'ancien territoire de Riom Communauté a été étendu sur l'ensemble du territoire de RLV.



Une nouvelle tarification sociale et solidaire a été mise en place à partir de juillet 2019 prenant en compte le quotient familial des foyers.

### **Bilan de l'année 2021 :**

En complément des services opérés dans le cadre de la délégation de service public (DSP) et des marchés scolaires, RLV a signé en milieu d'année 2019 une convention de maintien de services avec la Région et le SMTC afin de permettre aux communes de Sayat et de Saint Beauzire de continuer à être desservies en 2020/2021 par les lignes 32 et 33. Le coût de ces services est estimé à plus de 600 000€ dont environ 350 000€ à la charge de RLV. Les marchés scolaires ont été renouvelés et de nouveaux arrêts et de nouvelles lignes scolaires ont été ajoutées. La dimension environnementale a été intégrée dans le cahier des charges des marchés scolaires puisque 25% de la flotte des bus scolaires roule au Gaz Naturel pour Véhicules (GNV). RLV a préparé la nouvelle offre de transports scolaires pour la rentrée 2021 et a effectué un travail de coordination avec les chefs d'établissements. Compte tenu de l'augmentation de la fréquentation, l'offre de transport en commun a été adaptée pour accélérer le report modal :

- Ligne 2 : Modification et extension du circuit de la ligne 2.

- Ligne 2 : Passage à un bus grande capacité (50 places) aux heures de pointes.
- Ligne 4 : Modification et extension du circuit de la ligne 4.

Suite à une coordination avec la Région, le SMTC-AC et RLV, une nouvelle navette a été mise en place entre la gare de Riom et la Zone d'Activité de Ladoux.

#### **Perspectives 2022 :**

- Ligne 5 : Réflexion sur une expérimentation d'une nouvelle ligne (vers le biopôle de St-Beauzire).
- Améliorer l'offre de transport en commun afin de répondre au mieux aux besoins des habitants,
- Travailler avec la Région et le SMTC-AC pour maintenir des services traversant le territoire ou en direction de l'agglomération clermontoise,
- Expérimenter, proposer de nouvelles actions afin de faciliter le déplacement des usagers (billettiques, achat des titres en ligne/via smartphone...)
- Améliorer la communication sur le fonctionnement du service de transport à la demande.

## **F. L'ÉDUCATION A L'ENVIRONNEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'éducation et la sensibilisation des plus jeunes aux enjeux du dérèglement climatique est l'un des facteurs permettant une prise de conscience collective en vue d'une évolution des comportements individuels.

Depuis 2018, RLV met en œuvre un programme d'éducation à l'environnement et au développement durable à l'échelle des 31 communes membres intégrant plusieurs thèmes (nature et biodiversité, eau, risque inondation, énergie et alimentation durable). Les 54 écoles du territoire sont éligibles. Le marché est passé pour 3 ans (2018-2021) avec le REEA (Réseau Education à l'Environnement d'Auvergne), coordinateur des associations et équipes d'animation à l'EEDD d'Auvergne.

- Saison 2018/2019, 18 écoles pour 1100 enfants
- Saison 2019/2020, 20 écoles pour 1450 enfants
- Saison 2020/2021, 11 écoles pour 901 enfants

Le dossier de demande de subvention FEDER sur 3 ans pour une assiette de 100 000€ subventionné à 80% est retenu par la région.

#### **Bilan de l'année 2021 :**

*En raison du contexte sanitaire, certaines interventions programmées au printemps 2021 ont pu être décalées. Le marché avec le REEA a été prolongé afin de pouvoir accompagner de nouvelles classes durant l'année 2021/2022. Ainsi, 29 classes ont pu bénéficier du dispositif.*

**Perspectives 2022 :** *En amont de la fin du marché en cours avec le REEA et suite à l'état des lieux des différentes interventions proposées aux écoles sur le territoire de la communauté d'agglomération, une redéfinition des modalités de la politique éducative de RLV sera proposée : partage des missions en interne et/ou via un prestataire extérieur, redéfinition des thématiques proposées, du périmètre et du niveau d'intervention, ....*

## G. LA COMMUNICATION

Si les actions portées par RLV sur son territoire en faveur du développement durable sont essentielles, les modalités de communication de la collectivité sont également importantes. C'est pourquoi, dans le cadre de sa politique de communication, RLV est attentive à réduire l'impact environnemental des actions qu'elle met en place.

### **Bilan de l'année 2021 :**

*En 2021, l'ensemble des impressions ont été faites sur du papier PEFC (programme de reconnaissance des certifications forestières) par un imprimeur ayant obtenu le label Imprim'vert ; la dématérialisation du magazine, de la lettre interne et des programmes de la médiathèque ont permis une réduction importante de l'utilisation du papier ; la mutualisation de certains outils, comme l'agenda estival culturel mutualisé avec celui de l'Office de Tourisme Terra Volcana a également permis une réduction du nombre de documents imprimés.*

*L'utilisation de gobelets réutilisables s'est généralisée pour les réceptions et les conseils communautaires. Cette action, déjà mise en place pour les associations subventionnées par RLV et les communes, se poursuit depuis 2 années avec succès : RLV propose aux associations de leur fournir gratuitement des gobelets réutilisables et permet aux communes de lui en commander à prix coûtant.*

*Un éco-bonus est aussi intégré dans le programme annuel de subventions aux manifestations organisées par des associations : il s'agit d'une prime versée aux associations en récompense des efforts faits en matière d'écoresponsabilité dans l'organisation de leurs manifestations. Il n'a toutefois pas pu être versé car les manifestations pour lesquelles il avait été octroyé ont été annulées en raison de la crise sanitaire.*

*Des gourdes ont été offertes aux enfants de l'agglomération ainsi qu'un sac à dos en coton pour sensibiliser aux gestes de préservation de notre environnement (réduire les bouteilles en plastique et ramasser les déchets).*

*Un webinar a été organisé pour l'ensemble des agents de la collectivité pour expliquer les enjeux du Plan Climat de RLV.*

### **Perspectives 2022 :**

- *Nouveau marché d'impression : réflexion en cours pour l'impression de tous les outils de communication en papier recyclé*
- *Réflexion sur la forme et la périodicité du magazine RLV pour réduire la consommation de papier*
- *Limiter au maximum les distributions de documents dans toutes les boîtes aux lettres de RLV en favorisant une communication via le site, les réseaux sociaux, les newsletters et l'intranet*
- *Poursuite de l'éco-bonus et de l'utilisation des gobelets réutilisables*
- *Envoi des invitations aux événements uniquement par mail*

- *Multiplier les actions de sensibilisation vers les agents : gourdes ; carafes et verres mis à dispositions pour les réunions, commissions, conseils et bureaux communautaires ; articles dans la lettre interne sur les bons gestes à adopter*
- *Réflexion autour d'une stratégie annuelle de communication autour du développement durable pour les différentes cibles (citoyens, entreprises, communes)*
- *Création d'une rubrique dédiée à l'environnement sur le site internet et sur la newsletter RLV*

## FINALITE N° 2 : LA PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

### II.1. CONTEXTE ET RAPPELS DES ENGAGEMENTS

La **biodiversité** représente tous les éléments constitutifs du vivant, dont l'être humain fait partie. Elle se caractérise par les milieux naturels, les espèces animales sauvages et domestiques, les espèces végétales, et les interactions entre tous les organismes vivants. Elle joue un rôle déterminant dans l'équilibre des écosystèmes dont la vie sur terre dépend.

## À QUOI SERT la biodiversité ?

### ► ELLE EST SOURCE DE BIENS ET DE SERVICES



Source : <https://www.ecologie.gouv.fr/biodiversite-presentation-et-informations-cles>

La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources fait partie des deux finalités essentiellement « environnementales ». Certaines compétences territoriales sont en prise directe avec le volet « **protection des milieux et des ressources** » de cette finalité. C'est le cas des compétences liées à la gestion des espaces naturels, à la préservation de la ressource en eau, à la planification du territoire et aux déchets.

### A. LE CONTEXTE INTERNATIONAL ET NATIONAL

Au niveau **international**, en 1992, 170 pays ont ratifié la convention sur la diversité biologique et, lors du Sommet mondial sur le développement durable de Johannesburg de 2002, se sont engagés à réduire de façon significative l'érosion de la biodiversité.

La France s'est quant à elle dotée d'un panel d'outils en faveur de la biodiversité : une stratégie nationale pour la biodiversité (2011), un Plan biodiversité (annoncé en 2018), une stratégie nationale pour les aires protégées (2021), une stratégie nationale pour lutter contre la déforestation importée (2018).

## B. LE CONTEXTE LOCAL

Le **Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires** (SRADDET) Auvergne-Rhône-Alpes, approuvé en 2020, fixe des objectifs de moyen et long termes sur le territoire de la région pour 11 thématiques, parmi lesquelles figure la protection et la restauration de la biodiversité.

Les collectivités locales, en particulier les EPCI à fiscalité propre, tels que RLV, par les compétences qu'elles exercent en matière de préservation de l'environnement, de GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) de planification et d'aménagement du territoire, d'eau potable et assainissement, de gestion des déchets ménagers et assimilés, constituent un acteur majeur de la protection des milieux et des espèces.

## II.2. LES ACTIONS PORTEES PAR RLV SUR SON TERRITOIRE

### A. CONNAITRE LA BIODIVERSITE DU TERRITOIRE ET PRESERVER LES ESPACES NATURELS REMARQUABLES



#### ➤ Atlas de la biodiversité intercommunale

La mise en œuvre d'actions ciblées en faveur de la biodiversité nécessite une bonne connaissance des espèces animales et végétales du territoire ainsi que de leurs milieux respectifs. RLV s'est engagée dans cette démarche en 2021.

#### **Bilan de l'année 2021 :**

*En juin 2021, RLV a été retenue dans le cadre d'un appel à projet de l'OFB (Office Français de la Biodiversité) pour la réalisation d'un atlas de la biodiversité sur l'ensemble de son territoire. L'OFB finance à hauteur de 80% des dépenses éligibles, soit 149 200 € de subvention pour 186 500 € de dépenses estimées.*

*Les objectifs sont les suivants :*

- *Améliorer la connaissance de la biodiversité sur le territoire,*
- *Sensibiliser et mobiliser les habitants, élus, acteurs socio-économiques du territoire,*

*Faciliter la prise en compte de l'enjeu « biodiversité » dans les politiques publiques (aménagement du territoire notamment) et engagement de la collectivité dans une démarche de « territoire engagé pour la nature » (TEN)*

*Durant 2 ans, la collectivité va être accompagnée par la LPO (ligue pour la protection des oiseaux), Le CEN (conservatoire des espaces naturels) Auvergne et Chauve-souris Auvergne pour la réalisation des missions suivantes :*

- *Inventaires complémentaires, en ciblant des groupes d'espèces caractéristiques de certains milieux : libellules, chauve-souris, papillons de jour, oiseaux et fleurs des champs,*
  - *Cartographies des milieux naturels et enjeux en matière de biodiversité,*
  - *Programme de sciences participatives, animations auprès des scolaires et habitants,*
- Un plan de communication dédié est déployé en parallèle de ces actions.*

### **Perspectives 2022 :**

*La réalisation de l'atlas de la biodiversité a débuté en juillet 2021 et s'achèvera en été 2023. Durant l'année 2022, une grande partie des actions prévues seront mises en œuvre, en particulier les inventaires et sciences participatives.*

#### ➤ **Gestion des espaces naturels sensibles :**

RLV compte sur son territoire de nombreux espaces naturels riches et préservés : 5 sites Natura 2000, 1 réserve naturelle régionale, 3 ENS (espaces naturels sensibles).

Riom Limagne et Volcans gère deux de ces ENS : la colline de Mirabel et l'Étang Grand.

#### ✓ **La colline de Mirabel :**

Le site de la colline de Mirabel, d'une superficie de près de 500 ha sur les 4 communes de Riom, Ménétrol, Marsat et Malauzat, a été labellisée « ENS » en 2006 par le Département du Puy-de-Dôme, à la demande de l'ancienne communauté de communes Riom Communauté qui en assurait la gestion, en partenariat avec le Conservatoire des Espaces Naturels d'Auvergne (CEN).

Il s'agit d'un cœur de nature important qui constitue un trait d'union vert entre les agglomérations riomoise et clermontoise. Son intérêt écologique majeur repose sur un maillage de milieux complémentaires bien connectés les uns aux autres. Une importante diversité d'orchidées en est l'emblème :



*Orchis pourpre Crédits : MJ Breton – Conseil départemental du Puy-de-Dôme*

En 2018, le troisième plan de gestion du site a été lancé et s'achèvera en 2022. Sa mise en œuvre a été confiée au CEN Auvergne via un marché de prestations de services notifié en juillet 2018.

#### **Bilan de l'année 2021 :**

*En 2021, une douzaine d'actions ont été réalisées, pour un montant de 62 200 €, conformément au plan de gestion. Ces actions reçoivent le soutien financier du Conseil départemental du Puy-de-Dôme et de l'Union Européenne via le fonds FEDER.*

*Au-delà de l'entretien du site (coupe des rejets, exploitation des robiniers, entretien des chemins et balisage, sensibilisation des riverains ...) des actions plus ciblées ont été menées en 2021, telles que la poursuite de l'installation d'aménagements pastoraux.*

*Des parcs de pâturage ont été définis sur la commune de Malauzat et un appel à candidature a été lancé afin de les attribuer à des éleveurs locaux. Il s'agit de permettre l'entretien des terrains dans le respect du site.*

*Les acquisitions foncières d'opportunité se sont également poursuivies, de sorte que l'EPCI est propriétaire en 2021 de plus de 42 ha sur l'ensemble du site. Au total, plus de 84 ha sont propriétés de collectivités (Département, communes, RLV) ou du CEN Auvergne.*

#### **Perspectives 2022 :**

*Durant l'année 2022, les dernières actions prévues au plan de gestion seront mises en œuvre. Il s'agit notamment de poursuivre les opérations engagées fin 2021 : matérialisation de l'entrée du site, création d'un sentier numérique, valorisation de vergers.*

*En cas d'opportunité, RLV pourra acquérir de nouvelles parcelles-clés.*

*Une réflexion sera engagée dès le début de l'année avec le Département, sur la base du bilan du plan de gestion actuel, afin de définir les objectifs et le programme d'actions du futur plan de gestion de l'ENS.*

#### **✓ ENS Etang Grand**

Classé Espace Naturel Sensible depuis 2006, l'Etang Grand à Pulvérières est géré par RLV depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019. D'une superficie de 40 hectares, cet étang artificiel constitue l'une des rares zones humides importantes du secteur Nord de la Chaîne des Puys et l'un des maillons du corridor écologique entre les massifs forestiers de la Vallée de la Sioule et des Puys.

Il accueille de nombreuses espèces d'oiseaux et abrite une biodiversité riche. Un sentier d'observation a été réalisé autour de l'étang, avec une partie aménagée pour les personnes à mobilité réduite.



Source : LPO – Rapport d'activités 2020

Un nouveau plan de gestion a été établi pour la période 2019-2028, en partenariat avec le Conseil départemental du Puy-de-Dôme. Il comprend notamment l'inventaire floristique et la cartographie des habitats, la veille écologique, la réalisation d'une plaquette, de la signalétique ainsi qu'un programme d'animations pour le grand public. La mise en œuvre de ce plan de gestion pour la période 2019-2023 a été confiée à la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) Auvergne Rhône-Alpes.

#### **Bilan de l'année 2021 :**

*Le montant des prestations confiées à la LPO en 2021 s'élève à 25 030 €. Les principales actions ont consisté à réaliser un entretien du site (milieux et infrastructures) et à assurer un suivi du patrimoine naturel, en particulier avifaune (oiseaux) et odonates (libellules). Une diagnose de l'étang, engagée en 2020, a été achevée.*

*Suite à des négociations avec les propriétaires de l'étang, RLV va acquérir les parcelles constituant l'étang lui-même (16 ha environ).*

#### **Perspectives 2022 :**

*L'année 2022 verra la poursuite de la mise en œuvre des actions du plan de gestion, conformément au marché avec la LPO.*

*En concertation avec la commune de Pulvérières, des potelets en bois et une barrière seront installés le long de la route départementale afin de limiter l'accès des véhicules sur les prairies bordant l'étang. Sous réserve de la confirmation des subventions attendues, l'acquisition de l'étang par la communauté d'agglomération devrait être finalisée.*

*En parallèle, RLV et le Département échangeront sur les travaux à réaliser au niveau de la digue de l'étang (qui supporte une voirie départementale) et les modalités de mises en œuvre de ceux-ci.*

## **B. PRESERVER ET GERER LA RESSOURCE EN EAU**

L'eau constitue un enjeu majeur pour le territoire et un patrimoine commun qu'il convient de préserver. Un réseau hydrographique dense et complexe sillonne l'agglomération d'ouest en est et permet de satisfaire de nombreux usages : eau potable, thermalisme, irrigation, industrie.

La qualité de cette ressource est mondialement reconnue, au niveau de l'impluvium de Volvic ou encore pour le thermalisme à Châtel-Guyon. Mais, dans un contexte de changement climatique et de développement urbain, la gestion durable de l'eau est le défi que devra relever RLV afin de préserver la qualité et la quantité de cette ressource.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, RLV exerce la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations).

Elle est également compétente en eau potable et assainissement depuis 2020.

### ➤ **La gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations**

Le volet GEMA (gestion des milieux aquatiques) de la compétence GEMAPI est organisé à l'échelle de bassins versants cohérents, au nombre de trois sur le territoire de RLV. Sur chacun de ces territoires, des programmes d'actions sont à l'étude ou en cours. Le volet PI (prévention des inondations) est quant à lui mis en œuvre sur une dizaine de communes de la zone urbaine et péri-urbaine autour de Riom dans le cadre d'une stratégie locale de gestion des risques d'inondation déclinée concrètement via un PAPI d'intention (Programme d'actions de prévention des inondation).

### ✓ **Les Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques (CTMA)**

Le contrat territorial est un outil financier créé par l'Agence de l'eau Loire Bretagne dans le but de réduire les différentes sources de pollution ou de dégradation physique des milieux aquatiques. Il permet de répondre aux enjeux d'un territoire à une échelle hydrographique cohérente et de définir, en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés, un programme d'actions d'une durée de trois ans s'intégrant dans une stratégie définie quant à elle pour six ans.

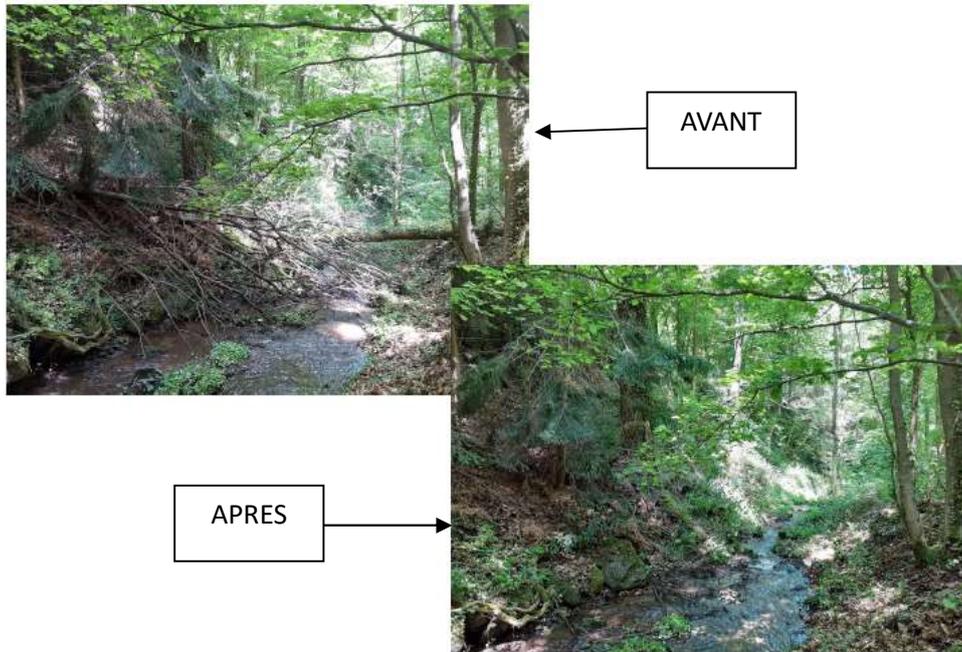
Sur le territoire de RLV, trois contrats territoriaux milieux aquatiques sont en cours d'étude ou de mise en œuvre :

#### • **Cours d'eau de la Métropole clermontoise**

Signé le 26 juillet 2019 entre Clermont Auvergne Métropole, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et Riom Limagne et Volcans, ce contrat intègre les communes de Sayat, Chânat-la-Mouteyre et les Martres d'Artière, situées sur le bassin versant du Bédât pour les deux premières et de l'Artière pour la dernière. Les actions inscrites dans ce contrat seront réalisées sur la période 2019-2022.

### **Bilan de l'année 2021 :**

*A la fin du premier semestre, une opération de restauration de la ripisylve (végétation des berges) a été réalisée sur les communes de Sayat et Chant-la-Mouteyre, en complément de l'entretien courant qui relève des propriétaires riverains.*



*Crédits : Vergne-Poirot*

*Une étude de restauration hydromorphologique de l'Artière a été engagée conjointement avec Clermont Auvergne Métropole (coordonnateur du groupement de commandes), depuis la sortie du canal bâti d'Aulnat jusqu'à la confluence avec l'Allier.*

### **Perspectives 2022 :**

*L'étude en cours sur l'Artière doit se poursuivre durant l'année 2022.*

- **Sioule-Andelot**

Les communes de Pulvérières et Saint-Ours-les-Roches sont situées dans le périmètre du futur contrat Sioule-Andelot, en cours de définition durant l'année 2021. Ce contrat est porté par la communauté de communes Saint-Pourçain Sioule Limagne.

### **Perspectives 2022 :**

*Approbation du contrat territorial Sioule Andelot, comprenant notamment l'acquisition de l'Etang Grand à Pulvérières par RLV.*

- **Morge-Buron-Merlaude**

Dès 2018 et la prise de compétence GEMAPI, une réflexion a été engagée à l'échelle des bassins versants de la Morge, du Buron et de la Merlaude entre les quatre EPCI territorialement concernés : les communautés de communes Combrailles Sioule et Morge et Plaine Limagne et les communautés d'agglomération Vichy Communauté et Riom Limagne et Volcans.

RLV est chef de file de cette démarche.

#### **Bilan de l'année 2021 :**

- *Obtention de l'arrêté de déclaration d'intérêt général (DIG)*
- *Signature du contrat territorial 2021-2023 (4 EPCI, Agence de l'eau, Conseil départemental) et de la convention de coopération public-public et de gestion de services entre EPCI*



*Signature du contrat territorial MBM le 05/10/2021 - Crédits : RLV*

- *Lancement des premières actions programmées : restauration de la ripisylve (via une convention avec l'association AVENIR), poursuite du projet de renaturation du Bédât dans la traversée de Chappes, aménagement de systèmes d'abreuvement en bord de cours d'eau, lancement d'une étude visant à rétablir la continuité écologique sur la Morge aval et d'une autre étude de renaturation du Bédât dans la traversée d'Entraigues.*

#### **Perspectives 2022 :**

*La mise en œuvre du programme d'actions du contrat territorial se poursuivra en 2022, avec notamment l'engagement d'une animation agricole visant à fédérer les acteurs du territoire afin de coconstruire un programme de mesures spécifiques et adaptées. Les premiers travaux de restauration de cours d'eau fortement artificialisés seront effectués, en particulier sur le Bédât dans la traversée du bourg de Chappes.*

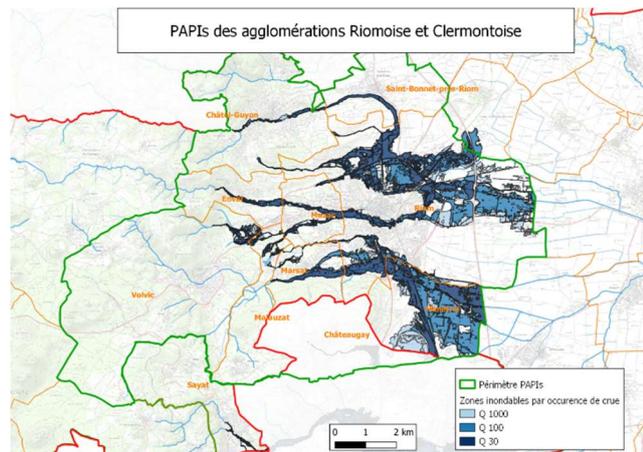
*Le contrat territorial Morge Buron Merlaude est soutenu par l'agence de l'eau Loire-Bretagne et le Conseil départemental du Puy-de-Dôme.*

#### **✓ La gestion des risques d'inondation**

En 2012, en application de la Directive Européenne sur le risque d'inondation du 23 octobre 2007, 124 Territoires à Risque Importants (TRI) ont été recensés sur le territoire national, dont un comprenant une partie des agglomérations de Riom et de Clermont Ferrand.

Les 10 communes de RLV concernées par ce TRI sont :

- CHATEL-GUYON
- ENVAL
- MALAUZAT
- MARSAT
- MENETROL
- MOZAC
- RIOM
- SAINT-BONNET PRES RIOM
- VOLVIC
- SAYAT



RLV a été désigné structure porteuse d'une Stratégie Locale de Gestions des Risques d'Inondations (SLGRI) concernant 9 de ces communes ainsi que la commune de Châteaugay (Sayat est intégrée à la SLGRI de l'agglomération Clermontoise, portée par Clermont Auvergne Métropole).

Cette SLGRI a été approuvée par arrêté préfectoral du 15 décembre 2016. Parallèlement, sur ces mêmes territoires, deux Plans de Prévention des Risques Naturels Prévisibles d'inondations (PPRI) ont été approuvés en juillet 2016 et s'imposent aux autorisations d'urbanisme.

Les SLGRI ont ensuite été déclinées en Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI). Le PAPI d'Intention de l'agglomération Riomoise a été validé par le Comité de Bassin Loire Bretagne et a fait l'objet d'une convention cadre signée entre RLV, l'Etat et l'Etablissement Public Loire au dernier trimestre 2018. Il comprend 16 actions portant sur l'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque inondation, l'alerte et la gestion de crise, la prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme, la réduction de la vulnérabilité, et la gestion des écoulements.

#### **Bilan de l'année 2021 :**

*La mise en œuvre du programme d'actions s'est poursuivie en 2021, avec le lancement d'une étude visant à définir un schéma de protection contre les inondations pour les années à venir, la poursuite d'un parcours formateur de gestion de crise en partenariat avec l'IRMa (institut des risques majeurs), avec, fin septembre, la réalisation d'un exercice partiel de terrain sur la commune de Ménérol.*

#### **Perspectives 2022 :**

*L'étude « schéma de protection contre les crues » se poursuivra en 2022, de même que les formations animées par l'IRMa. Sur la base du travail de recensement réalisé en 2021, des repères de crues théoriques seront installés sur le territoire, accompagnés de panneaux d'information et de sensibilisation.*

➤ **La gestion de l'eau potable et de l'assainissement**

✓ **Une ressource en eau variée et dispersée**

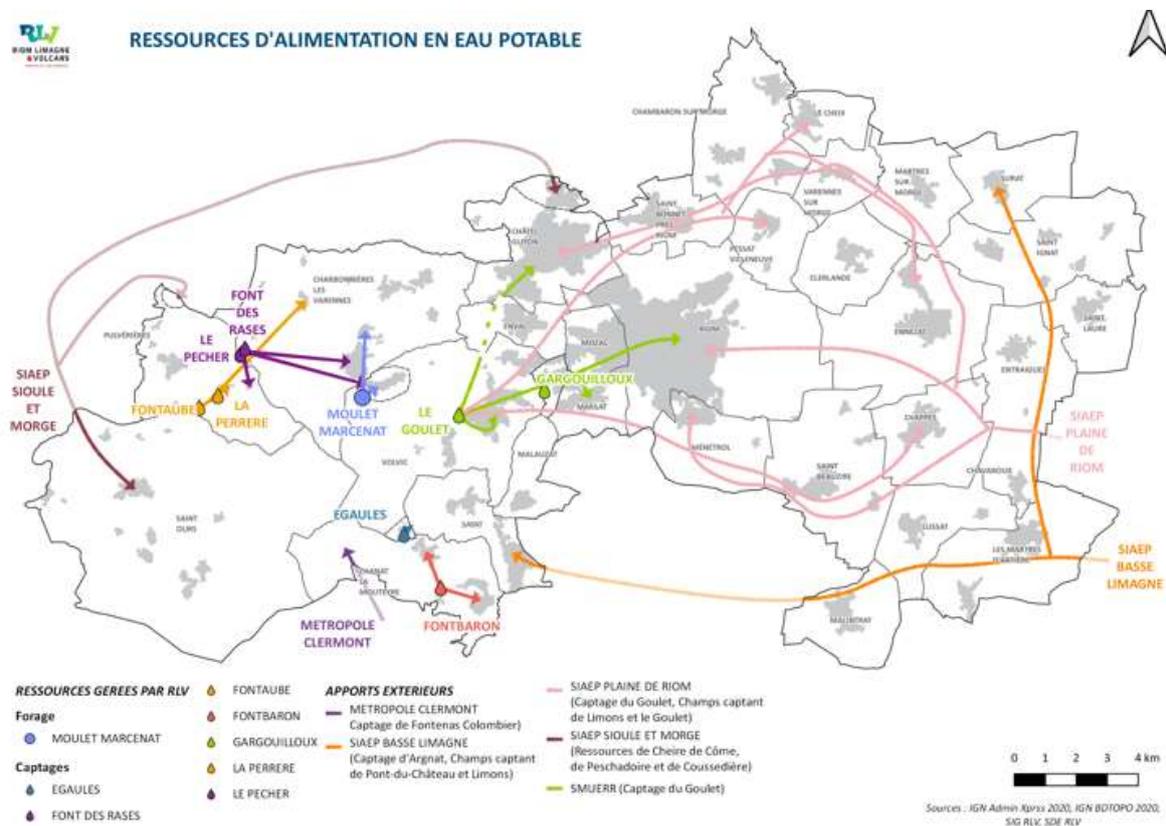
Dans le Puy-de-dôme, l'eau potable distribuée au robinet à la population provient de 1220 ouvrages de prélèvement d'eau dans le milieu naturel, ce qui démontre la dispersion importante des ressources.

Environ 60% de la consommation départementale (7% du nombre d'ouvrages de production) provient de ressources issues de nappes phréatiques alimentées à la fois par la pluie, les venues des bassins latéraux et, surtout, par les apports des rivières de l'Allier et de la Dore. Ces ressources alimentent les communes du Val d'Allier et de Limagne.

Environ 26 % de la consommation départementale (22% du nombre d'ouvrages de production) provient de ressources issues des aquifères volcaniques. Ces ressources alimentent essentiellement les communes du Cézallier, du massif du Sancy, de la chaîne des Puys et des Combrailles, ainsi que quelques communes au pied de ces massifs.

Ces aquifères très particuliers, très présents sur le territoire de RLV, produisent une eau acide, peu minéralisée, dont les teneurs en arsenic sont supérieures à la norme de potabilité, ce qui oblige à la traiter avant de la distribuer.

84% des habitants de RLV sont alimentés par des ressources du territoire et notamment provenant du Goulet de Volvic. Les 16% restants sont desservis par les ressources des syndicats Plaine de Riom, Basse Limagne, Sioule et Morge et de la régie de la métropole clermontoise.



Sur ce territoire, la question du traitement de l'arsenic et du maintien d'un état sanitaire parfait au cours du stockage et de sa distribution est un enjeu majeur ; les dispositifs de traitement de l'arsenic au Syndicat Mixte des Utilisateurs d'Eau de la Région de Riom (SMUERR) et à la station de Charbonnière-les-Vareennes, notamment, et le choix des dispositifs de chloration impactent directement le coût du service ainsi que la saveur de l'eau.

✓ **Une gestion à rationaliser pour préserver durablement la ressource**

La loi impose de garantir aux administrés une eau potable distribuée de qualité, de définir et sécuriser les ressources en finalisant les périmètres de protection et d'améliorer la connaissance de la ressource pour anticiper des pollutions éventuelles.

Le Code de la Santé Publique précise les conditions pour vérifier la conformité de l'eau aux normes. Un double niveau de contrôle existe (contrôle par un laboratoire agréé et surveillance par l'exploitant des installations), selon la taille du service.

Sur son territoire, RLV vise à homogénéiser la surveillance sanitaire relevant des exploitants.

Les conditions et moyens de secours, en cas de risque sanitaire, devront être définis à l'échelle du territoire de gouvernance, comme ce fut le cas en 2020 avec le Plan de Continuité d'Activité mis en place au cours des épisodes de pandémie générés par la COVID.

**Surveiller les niveaux des ressources pour garantir des capacités de production suffisantes**

Optimiser la répartition territoriale de l'eau, notamment sur les territoires de plus haute altitude sur lesquels les capacités de stockage présentes sont insuffisantes : elles couvrent à peine une demi-journée de consommation, ce qui rend l'alimentation de ces territoires vulnérable.

Limiter les pertes en eau permettra également de produire la juste quantité d'eau et la moindre utilisation de produits de désinfection. Cette action passe par une amélioration des performances actuelles des réseaux (30% de l'eau traitée n'est à ce jour pas distribuée) et une stratégie de gestion des eaux brutes : récupération des eaux pluviales ou des eaux de sources non traitées pour les besoins en arrosage ou de défense incendie... Autant de pistes à explorer à l'échelle de notre territoire.

Une eau de qualité, en quantité suffisante est un préalable aux possibilités de développement.

**Assainissement des eaux usées : préserver les milieux aquatiques**

L'eau prélevée au milieu pour les besoins humains est rendue au milieu dans des conditions qui doivent le protéger. Préserver la ressource se décline sur l'ensemble du petit cycle de l'eau : assurer une collecte et un transport efficace des effluents jusqu'aux stations de traitement, en impactant le moins possible le milieu naturel, et en assurant un traitement performant, sont au cœur des préoccupations de RLV.

RLV doit également garantir la conformité réglementaire des rejets de la trentaine de stations d'épuration (arrêté du 21 juillet 2015) qu'elle gère, mais aussi des pratiques d'assainissement autonome ainsi que la maîtrise des rejets des industriels. Ce volet des obligations de contrôle constitue un enjeu important sur le territoire de l'agglomération.

Il s'agit de salubrité publique mais également de respect des milieux aquatiques et du respect de la biodiversité.

### **Gestion des eaux pluviales**

La gestion des eaux pluviales permet, en fonction des choix réalisés, une épuration naturelle et une recharge des ressources souterraines en cas d'infiltration, une optimisation des performances des systèmes épuratoires.

Par ailleurs, la gestion des eaux claires parasites constitue d'ores et déjà une condition limitante aux possibilités épuratoires des stations d'épuration, tant pour les filtres plantés de roseaux que pour la station d'épuration de Riom.

La réduction des apports en eaux claires parasites et des déversements par temps de pluie dans un milieu naturel sensible est donc un objectif recoupant les enjeux urbanistiques du territoire.

La mise en œuvre d'une politique de gestion patrimoniale des réseaux à travers des programmes d'investissements ciblés en lien avec les schémas directeurs d'assainissement est donc la clé pour limiter les impacts sur le milieu naturel.

#### **Perspectives 2022 :**

*RLV poursuivra les études pour améliorer la connaissance et le fonctionnement des réseaux et programmer ses investissements pour la décennie à venir.*

*RLV va par ailleurs accentuer ses actions de préservation de la ressource en eau avec notamment la participation active au Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE), le financement d'un post-doctorat en partenariat avec les services de l'Etat et le SMUERR sur le fonctionnement hydrogéologique de l'Impluvium de Volvic ou encore le renouvellement de réseaux fuyards sur les secteurs les plus sensibles du territoire.*

*Enfin les modes de gestion des services d'eau et d'assainissement seront également étudiés pour améliorer la performance de l'exploitation des ouvrages associés à partir de 2023.*

## **C. GERER LES DECHETS ET FAVORISER L'ECONOMIE CIRCULAIRE**

RLV a délégué la compétence gestion des déchets ménagers :

- Au **Syndicat du Bois de l'Aumône** (SBA) pour la partie collecte, déchetterie et une partie du transfert (29 communes concernées) ;
- Au **SICTOM de Pontaurmur - Pontgibaud** (2 communes, Saint Ours les Roches et Pulvérières) en charge de la collecte et du traitement des ordures ménagères ;

Le SBA et le SICTOM sont adhérents du Valtom qui est chargé de la valorisation du traitement des déchets ménagers.

➤ **La gestion des déchets sur le territoire du SBA**

L'objectif de la gestion mise en place par les élus du syndicat est d'abord de réduire la quantité de déchets collectés, notamment en adoptant une tarification incitative, en réalisant des actions de prévention, en développant l'économie circulaire, et d'autre part de valoriser autant que possible les déchets collectés.



***Bilan de l'année 2021 (avec chiffres 2020, derniers connus lors de la rédaction du présent rapport) :***

✓ ***Les quantités collectées***

*71 087 tonnes de déchets ont été collectées en 2020, soit 435,2 kg/hab.*

*On enregistre par rapport à 2019, une baisse de près de 7 % en tonnage (- 5 239 t) et de 7,6 % en quantité par habitant (- 35,6 kg). Les évolutions constatées témoignent de l'année particulière qu'a été 2020 : les habitudes de consommation s'en sont trouvées modifiées et de facto la production de déchets. La baisse des tonnages en déchèteries est particulièrement marquée (- 16,8 % en tonnage).*

*Signe du contexte particulier, c'est la première augmentation des tonnages (+ 3,7 %) et quantités par habitant en ordures ménagères et assimilées, après plusieurs années de baisse.*

✓ ***Indice de réduction des déchets par rapport à 2010***

*On mesure une diminution de 22,4 % par rapport à 2010. L'objectif de la loi de transition énergétique pour la croissance verte (TEPCV) du 17 août 2015, visant à réduire de 10 % les quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant en 2020 par rapport à 2010, est donc largement dépassé. L'objectif de - 15 % en 2030 (art. L. 541-1 du code de l'environnement) est lui-aussi atteint, avec 10 ans d'avance.*

*En accord avec le schéma directeur voté en 2018, la fréquence de collecte des ordures ménagères résiduelles a été réduite. La dernière phase sera effectuée en 2022 afin de couvrir l'ensemble du territoire. Cette action a été rendue possible grâce à la mise en œuvre de la tarification incitative en 2018.*

✓ ***Le SBA labellisé « Economie Circulaire »***

✓ ***Le Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés***

*Le Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) a été adopté pour la période 2021-2027.*

✓ ***La réduction des déchets à la source***

*De nombreuses actions ont été mises en œuvre sur le territoire du SBA. Les plus emblématiques sont les suivantes :*

- La mise en œuvre d'une démarche d'écologie industrielle et territoriale (EIT) :

Le Parc Européen d'Entreprises de Riom a été choisi pour mener une première expérimentation, sur la base de son fort potentiel de développement de l'EIT (gestion optimale des matières et de l'énergie dans et entre entreprises). Une vingtaine d'entreprises se sont mobilisées autour d'une démarche commune à l'échelle de la zone d'activité.

La collaboration inter-entreprises « Eco-Res'Peer » a ainsi vu le jour. En 2021, 14 des 26 entreprises du Parc Européen d'Entreprises de Riom qui ont été labellisées « Eco-Res'PEER ».

Le Biopôle de Saint-Beauzire bénéficie d'un accompagnement qui a débuté en 2021.

- Le Schéma Territorial de Gestion des Déchets Organiques (STGDO)
  - Une opération « J'adopte une poule » a été réalisée en 2021 proposant à 100 foyers du territoire d'être équipé.
  - Une étude de faisabilité pour la création d'une recyclerie sur le bassin de vie de Riom a été réalisée en 2019-2020. En 2021, un travail de veille a été réalisé auprès de différents acteurs souhaitant se positionner sur ce projet.
  - D'autres actions du SBA sont menées sur le territoire de RLV : animations scolaires, accompagnement d'écomanifestations et opérations « nettoyons la nature », distribution de compost, ....
- ✓ **La valorisation des déchets**
  - ✓ **Économies de ressources dues au recyclage des matériaux de collecte sélective**
  - ✓ **Autres actions du SBA en faveur du développement durable : baisse des consommations d'énergies, préservation de la biodiversité, partenariats avec les entreprises de l'économie sociale et solidaire**

### **Perspectives 2022 :**

Le SBA souhaite continuer sur la voie de la prévention des déchets et de l'économie circulaire. Les actions débutées vont être poursuivies, certaines pérennisées et de nouvelles initiées.

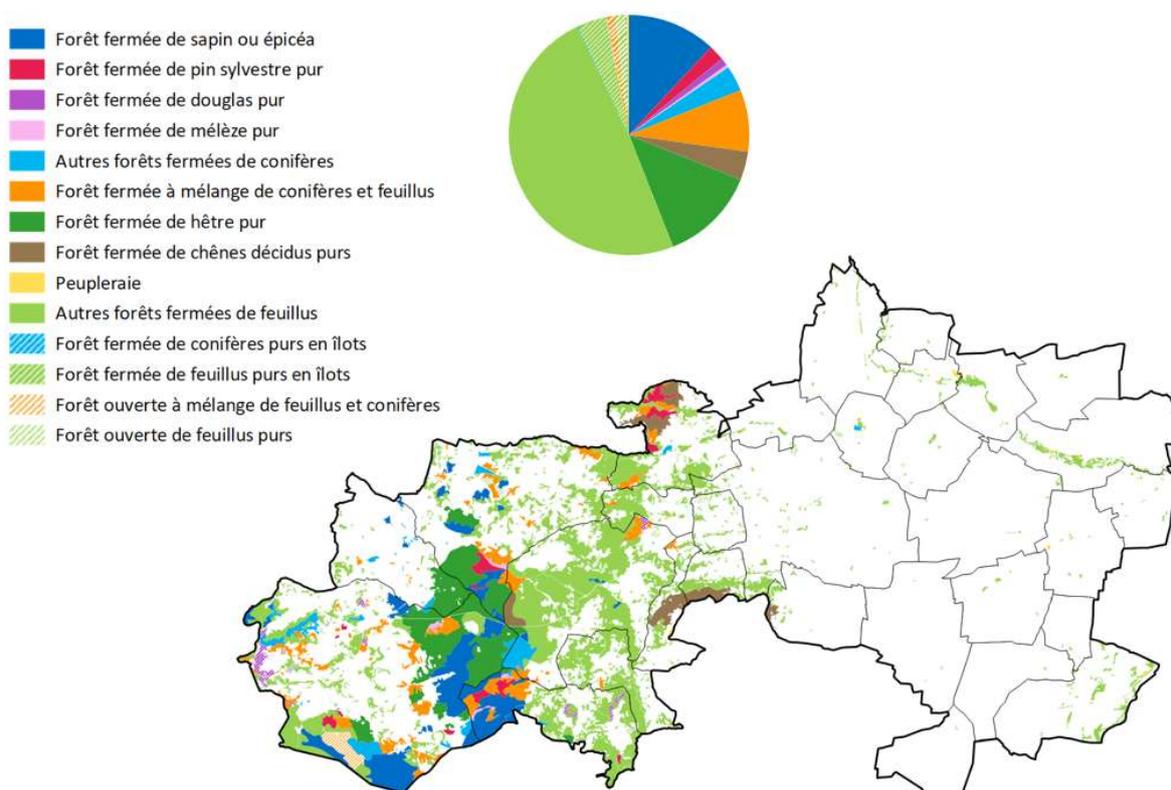
En 2022, le SBA va candidater au label Economie Circulaire palier 2.

La collecte des biodéchets sera déployée sur une partie du territoire. Mozac étant la première commune équipée de RLV.

Enfin, le SBA continuera d'impliquer les EPCI et partenaires, de plus en plus volontaires, dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des programmes afin que la gouvernance soit partagée et les actions de terrain coordonnées pour une meilleure efficacité.

## D. PRENDRE PART A LA GESTION DES MILIEUX FORESTIERS

Les espaces boisés occupent 23 % du territoire de Riom Limagne et Volcans, avec environ 9 300 hectares de forêts, essentiellement présentes sur sa partie Ouest ou sous forme de bosquets et de linéaires boisés en plaine de Limagne. Les forêts des collectivités représentent environ le tiers des surfaces, avec une part importante faisant l'objet d'un regroupement de gestion au sein du Syndicat mixte de gestion forestière Volvic Sources et Volcans. Néanmoins, le foncier forestier essentiellement privé est extrêmement morcelé, ce qui complique l'implication de la plupart des propriétaires dans des démarches de gestion durable.



*Source : ACOFOR*

Les espaces boisés constituent un lieu de production d'une ressource naturelle renouvelable, le bois, notamment utilisé pour la construction ou pour la production de chaleur (réseau de chaleur biomasse de Riom...). Il s'agit aussi d'un ensemble d'écosystèmes complexes dont plusieurs font l'objet de périmètres de protection (ENS, UNESCO). Mais la forêt est durement touchée par les évolutions climatiques comme le montrent les dépérissements de peuplements forestiers observés sur le territoire, ou l'accroissement du risque feux de forêts. Toutefois, la forêt constitue aussi un atout majeur dans la lutte contre le changement climatique. Elle fait partie intégrante du cycle du carbone, elle aide à lutter contre certains effets du changement climatique, elle constitue un réservoir de biodiversité gage de résilience, et dispense de nombreux services environnementaux.

En 2005, une Charte forestière de territoire a été signée à l'échelle de l'ancienne Communauté de communes Volvic Sources et Volcans, avec un programme d'actions menées de 2006 à 2016. En 2017, la compétence relative aux actions de protection et de mise en valeur des milieux forestiers et de

soutien à la filière bois a été prise par la Communauté d'agglomération. Un groupe de travail « forêt-bois » a été constitué par la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans en 2019.

#### **Perspectives 2022 :**

*La politique de RLV en matière de gestion forestière reste à développer, en lien avec les acteurs locaux, Les principales pistes de réflexions concernent :*

- *L'adaptation et la résilience des milieux forestiers face au changement climatique,*
- *Le développement de linéaires boisés sur le territoire (trames vertes),*
- *Le recours au bois local en tant que matériau de construction ou source d'énergie,*
- *La sensibilisation de la population, des élus et techniciens des collectivités.*

## **E. ASSURER LA GESTION DES ESPACES VERTS COMMUNAUTAIRES**

RLV est en charge de l'entretien des espaces verts des sites d'intérêt communautaires.

Cet entretien est effectué par 3 entités :

- L'équipe de proximité, basée à Ennezat : ce service de RLV est constitué de 11 agents qui réalisent notamment l'entretien des sites « vitrines » de RLV tels que les crèches, les musées, l'espace Mozac etc.
- Les ateliers d'insertion : Inserfac et Avenir. Ils ont la charge de l'entretien de la coulée de l'Ambène, des chemins de randonnée, des aires des gens du voyage, du parking arrière de la gare et de certaines zones d'activités,
- Des prestataires qui gèrent le reste des zones d'activités.

Dans les sites où cela est possible, une gestion différenciée est mise en place, consistant à espacer les interventions. Cela permet à la végétation de se développer, ce qui crée des îlots de biodiversité pour la faune et la flore. C'est notamment le cas sur le Centre régional de Tir à l'Arc (CRTA), où une grande partie du pas de tir n'est utilisée qu'à l'occasion de compétitions, et sur le site du lycée Pierre Joël Bonté où de grands espaces enherbés ne sont tondus qu'en périphérie, sur une bande d'un à deux mètres de large.

Sur les terrains de RLV, des actions de plantation sont envisagées dans un esprit multifonctionnel : valorisation paysagère, dispositif anti-intrusion, réduction des coûts de fonctionnement, protection de la biodiversité. Des espèces locales et résistantes aux sécheresses sont privilégiées.

Dans le cadre de la préservation de la santé des travailleurs et de la réduction des nuisances olfactives et sonores des opérations de maintenance, les services techniques poursuivent l'acquisition d'équipement électro portatif au moment du renouvellement du matériel en fin de vie de l'équipe de proximité.

De la même façon, les pesticides et herbicides sont proscrits sur l'ensemble des sites et les équipes tâchent d'éliminer les couvre-sol plastique lors des nouvelles plantations.

Enfin, des actions de désimperméabilisation sont menées pour permettre l'infiltration des eaux pluviales sur la parcelle, plutôt que de les collecter par des tuyaux.

**Bilan de l'année 2021 :**

- *Acquisition d'un souffleur électroportatif et d'une tondeuse électrique,*
- *Plantations sur la ZA de Champloup et la ZA de Mozac,*
- *Désimperméabilisation de délaissés en enrobés à l'entrée du CRTA (centre régional de tir à l'arc), qui sont des zones régulièrement squattées.*

**Perspectives 2022 :**

- *Poursuite de la gestion différenciée et de l'écopaturage engagés en 2020 et 2021*
- *Plantation de nouveaux sites de RLV.*
- *Poursuite d'actions de désimperméabilisation.*

## **F. ELABORER UN PLUi, OUTIL DE PLANIFICATION D'UN TERRITOIRE DURABLE**

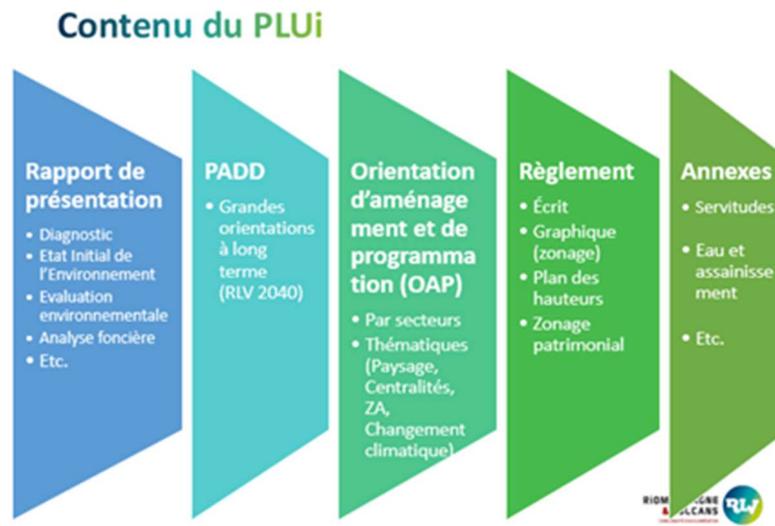
RLV a lancé en mars 2019 l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). La procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal aura duré environ 3 ans, pour s'achever par l'approbation du nouveau document d'urbanisme à l'automne 2022.

Le PLUi réglementera la façon dont les propriétaires peuvent aménager leurs terrains, la manière dont ils peuvent modifier les bâtiments existants, qu'il s'agisse d'un espace bâti ou à bâtir, agricole ou naturel. Il s'appliquera à toutes les opérations de constructions ou de travaux portant sur les terrains privés comme publics, et servira de fondement à l'instruction des autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclaration de travaux, permis d'aménager, etc.). Il remplacera les Plans Locaux d'Urbanisme communaux ainsi que le PLUi en vigueur sur l'ancienne Communauté de Communes Limagne d'Ennezat.

**Bilan de l'année 2021 :**

*Après une année 2019 consacrée au diagnostic et à la préparation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), puis une année 2020 de validation des grandes orientations politiques du document d'urbanisme pour une vision prospective à 20 ans, l'année 2021 a permis de finaliser les différentes pièces du document permettant de mettre en œuvre ces grandes orientations :*

Le projet de PLUi a été présenté en conseil communautaire le 9 novembre pour la phase « arrêt ». Depuis cette approbation par le conseil communautaire, la phase de consultation des communes, des partenaires et des habitants a débuté et s'échelonne sur toute l'année 2022.



L'évaluation environnementale du document se poursuit de manière itérative. Dans cette phase d'élaboration des pièces, et notamment du zonage, les échanges avec le bureau d'étude environnement, ont permis de supprimer, déplacer ou réduire des zones potentiellement constructibles mais pour lesquelles l'impact environnemental serait trop fort. Par exemple, les zones constructibles qui se trouvaient dans des corridors écologiques identifiés au SRADDET, ou dans des ZNIEFF, ont été déclassées pour être fléchées en zones naturelles ou agricoles, sans construction possible.

De même, le règlement écrit impose certaines mesures en faveur du maintien de la biodiversité comme l'obligation de plantation d'arbres en fonction de la surface de la parcelle, ou en faveur de la gestion des eaux pluviales et de la limitation des risques inondations comme l'obligation de perméabilité des nouvelles aires de stationnement.

Une orientation d'aménagement et de programmation thématique sur le changement climatique a été établie à l'échelle de RLV. Une autre OAP a également été établie sur le thème du paysage et sa prise en compte dans tous les projets d'aménagements qui prendront place sur le territoire communautaire.

Chaque pièce du PLUi a été analysée par le bureau d'étude environnement en charge de l'évaluation environnementale, qui a pu évaluer les impacts de chaque décision et proposer des alternatives lorsque les effets de ces décisions pouvaient être défavorables à l'environnement. Tout ce travail d'analyse et d'échange est retracé dans le document « évaluation environnementale » du PLUi et sera mis à la disposition des habitants.

#### **Perspective 2022 :**

Après l'arrêt du PLUi fin 2021, l'année 2022 sera consacrée à la consultation des personnes publiques associées et à la population par l'enquête publique.

## FINALITE N° 3 : L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS

### III.1. CONTEXTE

Cette finalité répond à l'article 1 de la déclaration de Rio de 1992 : « **Les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature** ».

Elle est mentionnée dans les considérants de la Charte de l'environnement de 2005 qui reconnaît que « ...l'épanouissement de la personne et le progrès des sociétés sont affectés par certains modes de consommation ou de production et par l'exploitation excessive des ressources naturelles ».

Les collectivités territoriales ont un rôle particulièrement important à jouer dans la poursuite de cette finalité, du fait de leurs compétences et de leur proximité avec les habitants. Permettre à tous l'épanouissement par l'accès aux biens et services essentiels (eau, nourriture, éducation, santé, logement, environnement sain...) sans hypothéquer les possibilités d'épanouissement des générations futures, ni de ceux ou celles qui vivent ailleurs sur la planète, est le gage d'un développement harmonieux des territoires.

### III.2. LES ACTIONS PORTEES PAR RLV SUR SON TERRITOIRE

#### A. ACCUEILLIR LES GENS DU VOYAGE

RLV gère, conformément au schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage du Puy-de-Dôme, 6 aires d'accueil des gens du voyage. Ces aires d'accueil, initialement vouées aux voyageurs pour de courts séjours sur le territoire, permettent à près de 100 ménages de vivre dans des conditions décentes sur le territoire :

- Châtel-Guyon : 10 emplacements
- Enval : 10 emplacements
- Riom : 20 emplacements
- Saint Bonnet près Riom : 8 emplacements
- Saint Ours les Roches : 7 emplacements
- Volvic : 16 emplacements.
- 

Ces équipements, à la charge de quatre agents gestionnaires, accueillent ces familles dans de bonnes conditions de vie sur les communes du territoire, tout en respectant leurs habitudes de vie et la culture des gens du voyage.

*Par ailleurs, 2 terrains familiaux et près de 30 logements adaptés permettent à des familles sédentarisées de se loger dans de bonnes conditions.*

En parallèle, RLV conduit une opération de résorption de l'habitat indigne (RHI) sur la commune de Riom, site de Pointe de Planchepaleuil, où 25 familles de gens du voyage sédentarisées étaient installées. Dans le cadre de cette opération lancée en 2017, RLV s'attache à leur proposer des offres de relogement afin de leur donner des conditions de vie décentes.

#### **Bilan de l'année 2021 :**

*Une opération en fin de réalisation va permettre de reloger 2 familles et un nouveau projet vient d'être engagé en vue de créer 3 logements.*

#### **Perspectives 2022 :**

*Un travail conjoint EPCI/communes devrait permettre de réaliser un ou plusieurs terrains familiaux qui pourraient accueillir 5 à 10 familles.*

*Les recherches de terrain ou d'immobilier se poursuivront pour produire du logement destiné à accueillir des familles du site insalubre de Pointe de Planchepaleuil à Riom. Afin de préparer et de suivre les relogements de ces familles, un accompagnement devrait être mis en place via un travailleur social dédié à cette mission.*

## **B. RENFORCER L'ACCESSIBILITE DES EQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES**

La loi n°2005-102 du 11 février 2005 a posé le principe de l'accessibilité de la société à toute personne, quel que soit son type de handicap. Cette loi et ses décrets refondent les obligations en matière d'accessibilité et de prise en compte de tous les types de handicap sur la continuité des déplacements.

Cette même loi a rendu obligatoire la création d'une Commission intercommunale pour l'accessibilité des personnes handicapées (CIAPH) dans les EPCI compétents en matière de transport ou d'aménagement du territoire. La CIAPH de RLV a été instaurée par une délibération du Conseil Communautaire du 30 mai 2017 et la commission intercommunale accessibilité se réunit chaque année. Des visites sur sites sont organisées régulièrement, pour définir les besoins en concertation avec des associations de personnes en situation de handicap.

RLV est doté d'un « *Agenda d'Accessibilité Programmée* » (Ad'AP) pour les ERP communautaires, qui détaille le contenu des travaux à effectuer et la programmation pluriannuelle d'investissement.

RLV, en tant qu'AOM, a également élaboré un schéma directeur d'accessibilité des transports (SDAT) actualisé, faisant office de SDA Ad'AP temporaire, dans lequel sont listés un certain nombre d'arrêts « prioritaires ». Ce schéma va être actualisé afin de tenir compte du nouveau réseau et des nouvelles programmations de mise en accessibilité des quais.

### **Bilan de l'année 2021 :**

- *La réunion annuelle de la CIAPH a eu lieu pour faire le point sur toutes actions menées et programmer les actions pour l'année suivante.*
- *Réalisation de travaux de mise en accessibilité des ERP communautaires (les crèches, les musées, commerces, etc.)*
- *Réalisation de travaux de mise en accessibilité de sites communautaires. Exemples : mise en conformité de passages piétons à l'Espace Mozac, mise en conformité du cheminement entre les arrêts de bus et le pôle emploi à la ZA portes de Riom, mise en accessibilité d'un tronçon de 600m de la coulée de l'Ambène,*
- *Actualisation du SDA'ADAP.*

*La mise en accessibilité de l'espace public et des établissements recevant du public représente un budget annuel de 300 à 500 000 euros.*

### **Perspectives 2022 :**

- *Réunion annuelle de la CIAPH prévue mi-2022*
- *Poursuite de la mise en accessibilité de l'espace public et des ERP de RLV*
- *Actualisation du SDAT afin de tenir compte du nouveau réseau et des nouvelles programmations de mise en accessibilité des quais.*

## **C. DEVELOPPER UNE POLITIQUE CULTURELLE POUR TOUS**

Au-delà de la satisfaction des besoins essentiels, l'épanouissement de tous les êtres humains suppose que l'on s'adresse aussi à l'être d'émotion, en lui permettant de participer à la transmission et à l'enrichissement du patrimoine essentiel de l'humanité qu'est la culture.

### **Bilan de l'année 2021 :**

*Le projet principal de la direction culture a été l'organisation des Assises de la culture (février à novembre 2021). Cette démarche a permis d'organiser des temps de rencontre entre les acteurs culturels du territoire, de sonder les habitants autour d'un objectif commun : construire la culture du territoire pour demain.*

*Finalisation du Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle avec les partenaires (DRAC, Éducation Nationale, Région Auvergne-Rhône-Alpes, Département du Puy-de-Dôme) : Ce contrat d'une durée de 3 ans permet de valoriser et favoriser la pratique artistique et culturelle (signature prévue début de l'année 2022).*

### **Perspectives 2022 :**

- ✓ *Mise en œuvre du projet culturel de territoire (feuille de route pour la culture à l'horizon 2030) issu des 1ères Assises de la culture, suivant 3 axes fondateurs : « Construire une culture pour et avec les*

publics », « Développer la transversalité des actions, des acteurs et des publics » et « Créer une identité culturelle de territoire ».

- ✓ Mise en œuvre du CTEAC : mise en œuvre du plan d'actions pour la 1<sup>ère</sup> année du contrat et préparation du plan d'actions pour la 2<sup>ème</sup> année.
- ✓ Renouveau des Assises de la culture, sous une forme différente.

### ➤ L'école de musique communautaire

Depuis 1986, l'ancienne Communauté de Communes Limagne d'Ennezat a soutenu l'enseignement musical via la création de la 1<sup>ère</sup> école intercommunale du département. RLV a poursuivi et renforcé cette dynamique depuis l'année 2017.



Cette école est ouverte aux enfants âgés de 5 ans au moins et aux adultes. La pratique culturelle mise en œuvre comprend trois aspects : formation, diffusion et création. Environ 30 manifestations sont organisées durant chaque année scolaire : auditions d'élèves, concerts.

Depuis septembre 2019, RLV a mis en place un « service commun » pour assurer les interventions musicales en milieu scolaire. 15 communes adhèrent au service, soit 2 000 élèves touchés.

#### **Bilan de l'année 2021 :**

Globalement, les activités de l'école de musique ont suivi leur cours. Néanmoins, la crise sanitaire a forcé la mise en place de cours en distanciel pendant les périodes de confinement et provoqué l'annulation d'une grande partie des manifestations. L'école de musique a également participé aux Journées Européenne du Patrimoine (JEP).

#### **Perspectives 2022 :**

Développement du service commun, rayonnement du service sur le territoire (concerts, scènes ouvertes)

### ➤ Le service de lecture publique de RLV

Grâce à un maillage fin du territoire par 27 bibliothèques, le service de lecture publique propose gratuitement une offre de documents multimédia très riche, des services variés et des animations pour tous les publics, contribuant ainsi à l'émancipation et à la sociabilisation des individus mais aussi au renforcement du lien social et du bien commun.

#### **LE RESEAU EN CHIFFRES :**

- **27 bibliothèques**  
(dont médiathèque des Jardins de la Culture depuis 2019)
- **9 877 lecteurs**
- **20 salariés** (+ 5 communaux)
- **126 bénévoles**

### **Bilan de l'année 2021 :**

- *Malgré la COVID, 292 000 prêts ont été effectués sur le réseau, dont plus de 80 % à la Médiathèque. Les bibliothèques du réseau ont constitué autant de services essentiels à la population du territoire, remplissant un rôle non seulement culturel mais aussi social.*
- *Le développement des ressources documentaires grand public sur tous les sujets liés au développement durable (environnement, consommation, cohésion sociale, épanouissement humain...) a été renforcé. Dans le cadre de l'action culturelle, l'accent a été mis sur la vulgarisation de la culture scientifique et technique, sur les sujets de société autour du développement durable.*
- *5 ateliers créatifs à partir de matériaux recyclés et centrés sur le DIY ont pu être organisés*
- *Exposition Les Plantastiques réalisée à base d'objets plastique de la vie courante recyclés + 2 ateliers de fabrication destinés à un public familial et aux enfants du Centre de loisirs de St Laure.*
- *Validation en conseil communautaire d'une charte du désherbage permettant la redistribution, le recyclage des exemplaires surnuméraires à l'intérieur de réseau et auprès des associations du territoire.*

### **Perspectives 2022 :**

- *Accent mis sur les collections patrimoniales : signalement, mise en valeur.*
- *Réalisation d'un projet de service du territoire pour la lecture publique*
- *Développement progressif d'un service nomade de médiations numériques circulant sur l'ensemble du territoire.*

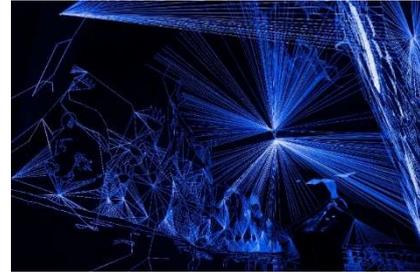
#### ➤ **Les musées de RLV**

« *Un musée est une institution permanente sans but lucratif au service de la société et de son développement ouvert au public, qui acquiert, conserve, étudie, expose et transmet le patrimoine matériel et immatériel de l'humanité et de son environnement à des fins d'études, d'éducation et de délectation.* » Cette définition officielle des musées du Conseil International des Musées (ICOM) résume les actions et missions menées par les musées de Riom à destination de tous les publics, dans une perspective d'épanouissement de la personne et de cohésion sociale.

### **Bilan de l'année 2021 :**

*Les musées intègrent une politique de développement durable à leurs actions. Protection de l'environnement, notion d'écocide, préservation de nos écosystèmes, réflexion globale sur l'avenir de notre planète, intégration des publics éloignés de la culture, démocratisation culturelle, ouverture des musées, tels sont les thèmes qui ont fait partie de la réflexion globale pour la programmation culturelle de 2021 :*

- ✓ Exposition temporaire **Gaïa**, conçue et imaginée par l'artiste plasticien Julien Salaud (artiste engagé sur les questions environnementales et sociétales) au cœur du musée Mandet. L'ensemble des publics a été sensibilisé aux propos de l'exposition temporaire, grâce à des actions transversales et adaptées (concerts, arts vivants, art plastiques etc.).



Exposition Gaïa, Julien Salaud, 2021 © Christophe Monterlos

- ✓ Des actions spécifiques à destination des publics ont été créées et proposées afin de réfléchir collectivement à la protection de nos territoires et environnements.

### **Perspectives 2022 :**

Un projet de résidence d'artiste avec l'artiste plasticienne Caroline Desnoëttes est initié dès septembre 2021, avec neuf classes du territoire de Riom Limagne et Volcans (soit 250 enfants). Cette résidence, sur toute l'année scolaire (2021-2022), permettra aux élèves d'être à la fois acteurs de leurs musées et créateurs d'art en imaginant une œuvre collective qui fera la part belle aux collections permanentes et aux questions environnementales. Artiste engagée autant auprès du jeune public que pour la cause environnementale, Caroline Desnoëttes saura allier les questions d'écologie et de développement durable à la création artistique contemporaine.

#### ➤ **Le Pays d'art et d'histoire de RLV**

Le Pays d'art et d'histoire participe à la mise en valeur du patrimoine dans sa diversité. Le patrimoine naturel et paysager et la présentation des politiques de développement durable font partie intégrante de ses missions et le projet du Pays d'art et d'histoire en construction se fait l'écho de cette dimension environnementale. L'extension du territoire du Pays d'art et d'histoire aux 31 communes de RLV, étend, affirme et renforce son implication dans les politiques patrimoniales architecturales et paysagères.

### **Bilan de l'année 2021 :**

Le projet **L'Arbre à l'école**, projet transversal permettant la découverte de l'environnement proche mais aussi du territoire dans son entièreté, a été mis en place. Il a permis de sensibiliser 1885 élèves (de la maternelle au lycée) durant l'année scolaire 2020-2021. Il s'est articulé autour de 3 volets : Nature/environnement (sur la commune de l'école participante), Histoire de l'art (dans les musées de RLV), Patrimoine (dans les parcs et jardins). Deux expositions ont été présentées successivement au public en mai et juin 2021 à l'office de Tourisme de Riom : « Est-ce ainsi que les arbres vivent ? » et « Dans la peau d'un arbre ». Plusieurs visites, ateliers, rencontres, conférences, lectures ont été organisés pour le public.

## **Perspectives 2022 :**

*Le Pays d'art et d'histoire s'appuiera sur la thématique structurante du **paysage**, fil rouge du PLUi de RLV et s'impliquera dans la mise en valeur du patrimoine naturel et paysager, notamment auprès des plus jeunes, pour concourir à sa préservation.*

*Projet Paysage pour les CE2-CM1-CM2 autour de l'exposition **36 regards sur le PDD et quelques vues du mont Fuji prêté** par le CD63 (avril à juin 2022).*

*Dans le cadre de la programmation 2022, le Pays d'art et d'histoire affirme sa volonté de valoriser le patrimoine naturel partenariat avec la LPO, nouvelle formule « patrimoine et nature »)*

## **D. ORGANISER UNE POLITIQUE PETITE ENFANCE SUR LE TERRITOIRE**

Au sein des établissements d'accueil de la petite enfance, la question du développement durable est de plus en plus présente et constitue un réel enjeu sociétal. Ce défi est notamment lié à la transmission des valeurs de développement durable à la génération future. L'accueil des enfants en bas âge et l'accès aux crèches constitue également un facteur de cohésion territoriale. A ce jour, 11 structures petites enfance sur RLV emploient 110 agents.

### ➤ **Un Relais Petite Enfance**

Le Relais Petite enfance est un lieu d'information (guichet unique), d'animation et d'échanges, au service des parents, des enfants, des assistants maternels et des gardes à domicile pour les 31 communes de RLV. Il propose également des ateliers d'éveil, un accompagnement personnalisé ou de l'information.

### ➤ **Un Lieu d'accueil enfant parent**

Le Lieu d'Accueil Enfants-Parents de RLV comprend deux antennes, une à Ennezat et une autre à Volvic. Espace de rencontres et d'échanges autour de jeux entre parents, jeunes enfants jusqu'à 6 ans, futurs parents, il est animé par une équipe de professionnelles et bénévoles. Le Lieu d'Accueil Enfants-Parents est un espace ouvert aux familles ou futurs parents qui peuvent rencontrer d'autres familles et partager leurs expériences et un moment convivial d'échanges. Une équipe est disponible pour répondre à leurs questions et être à l'écoute des problèmes qu'ils peuvent rencontrer, sans jugement, en toute bienveillance. Le lieu d'accueil bénéficie de locaux aménagés et adaptés aux jeunes enfants, jusqu'à 6 ans. De nombreux jeux et jouets sont à disposition des parents qui peuvent, avec l'équipe d'accueillants, faire découvrir des activités adaptées à l'âge des enfants. Les espaces délimités (espace bébés, coin lecture...) permettent le respect du rythme de chacun.

8 multi-accueil (Ma) et une Microcrèche, soit 256 places au total

- Ma de Châtel-Guyon de 44 places
- Ma de Volvic de 25 places
- Ma de Paugnat de 15 places
- Ma de Sayat de 15 places
- Ma de Saint Ours Les Roches de 15 places
- Ma de Riom de 83 places
- Ma d'Ennezat de 25 places
- Microcrèche de 10 places

### **Bilan de l'année 2021 :**

*Afin de favoriser un meilleur accueil des enfants et de leur famille, RLV a posé le 24 octobre 2019 la première pierre d'un nouveau multi-accueil à Riom. Cet équipement accueillera 45 enfants permettant de dédoubler la crèche existante. Les locaux seront plus spacieux et plus favorables à l'épanouissement des enfants. Un espace de psycho motricité dédié favorisera le développement moteur et sensoriel des tout-petits. Les travaux se sont poursuivis en 2021 et RLV emménagera dans le futur bâtiment à haute performance énergétique début 2022.*

*Au Multi accueil de Châtel-Guyon des travaux ont également été réalisés en 2021 : extension en vue de créer une salle supplémentaire permettant de développer la psychomotricité de chacun des jeunes enfants. Prise en compte de l'aspect environnemental avec intégration d'une ossature bois et de sols bio sourcés.*

*Un marché a été lancé juin 2021 pour l'achat de jeux et jouets pour les enfants de 0 à 3 ans. Le cahier des charges a mentionné des critères de développement durable pour certains jeux (provenance des matériaux, peinture naturelle, respect de la norme EN71 qui répond parfaitement à la réglementation européenne relative à la migration des composants chimiques).*

*Jusqu' alors, les crèches étaient de fortes consommatrices de sur-chaussures en plastique, de barquettes alimentaires en plastique et de couches jetables, le tout n'étant pas recyclable. Ce sont également des établissements consommant de l'énergie et livrant un grand nombre de repas. RLV a engagé une réflexion afin de réduire l'impact environnemental des nouvelles constructions et en modifiant les marchés de fourniture de repas.*

*Le diagnostic « déchets » réalisé par un stagiaire a permis une prise de conscience importante du personnel. Le prestataire en charge de la livraison de repas a modifié son organisation de façon à livrer les repas en bac gastro et ainsi abandonner les barquettes jetables.*

### **Perspectives 2022 :**

- *Sensibilisation des professionnelles pour mettre en place sur l'ensemble des crèches, des sur-chaussures en tissu. 2000 paires de surchaussures en tissu ont été commandées à Inserfac fin 2021 et la livraison devrait arriver en janvier 2022 pour fournir l'ensemble des services petite enfance.*
- *Mise en place d'un marché pour la fourniture et la livraison de repas dans le respect des circuits courts avec au moins un produit bio par jour. Au renouvellement du marché le cahier des charges prévoit de le faire évoluer vers une quantité plus importante de produits issus d'une agriculture biologique locale dans l'assiette de chaque enfant quel que soit leur âge. Le nouveau marché sera effectif en janvier 2022 pour une durée de 3 ans.*

## E. DEVELOPPER UNE POLITIQUE DE RESSOURCES HUMAINES ADAPTEE

L'épanouissement personnel est une dimension importante dans nos sociétés modernes et le travail doit contribuer à cet épanouissement. La politique de gestion des ressources humaines au sein de RLV intègre ces préoccupations et se manifeste au travers de plusieurs orientations, participant à l'amélioration des conditions de travail et de la protection des agents.

### *Bilan de l'année 2021 :*

- **Le plan de formation** ouvert à tous les agents en partenariat avec le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale) et d'autres organismes de formation spécialisés : après une diminution des actions de formations en raison de la pandémie, 2021 a permis un retour à un fonctionnement presque normal (formations organisées en présentiel et en distanciel)

- **Prévention hygiène et sécurité** : secourisme, habilitation électrique ;
- **Renforcement de la technicité** : analyses de pratiques pour les structures petite enfance, formation intra petite enfance ou formation élus / cadres ;
- **La diversification des modalités d'apprentissage** : formations à distance, webinaire ;
- **Formation en union de collectivité** : management en télétravail, SST, connaissance de l'environnement territorial, habilitation électrique ;

- **L'accueil de personnes en situation d'insertion sociale et professionnelle** au sein des services communautaires : du 1<sup>er</sup> janvier au 19 octobre 2021, RLV a accueilli :

- 7 stagiaires rémunérés
- 3 apprentis à compter de 2021
- 1 service civique
- 1 contrat PEC (parcours emploi compétences)

- **L'accueil de personnes en situation de handicap** : RLV compte 17 travailleurs en situation de handicap, soit un taux de 5.41% (et une hausse de 1.41% sur un an).

Cet effort se traduit par une baisse significative de la contribution au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique qui est passée de 22 054 € versés en 2017 à seulement 634 € versés en 2021 (sur la base de la situation en 2020).

- **Le suivi de la démarche Qualité de Vie au Travail (QVT)**, initiée en 2019, s'est poursuivie début 2020 avec la rédaction de plans d'actions au niveau des services et de la collectivité (39 élaborés en 2020). Après une coupure en lien avec la crise sanitaire, le projet a été relancé avec une collecte des plans d'actions revus sur cet automne 2021.

- **La mise en place du télétravail** : au sortir de la crise sanitaire, la collectivité a déployé le télétravail après une phase de négociation d'une charte du télétravail et la dotation du matériel informatique et téléphonie adéquat pour chaque agent intéressé. A ce jour, 42 conventions de télétravail ont été signées.

- La collectivité continue sa politique en faveur de **l'action sociale** des agents avec le maintien de sa cotisation au Comité National d'Action Sociale (CNAS), le versement de chèques déjeuner, la participation à la protection sociale complémentaire des agents et la signature d'un contrat collectif maintien de salaire avec un tarif préférentiel.

- L'élaboration de **lignes directrices de gestion**. Elles constituent le document de référence pour la gestion des ressources humaines de la collectivité. La loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique a imposé une nouvelle obligation, celles des autorités territoriales d'élaborer des lignes de direction de gestion à partir de Janvier 2021 avec comme objectifs de : déterminer la stratégie pluriannuelle (6 ans maximum) de pilotage des ressources humaines à minima en matière de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GEPC) ; fixer les orientations générales et les grandes priorités en matière de promotion et de valorisation des parcours afin d'encadrer les décisions individuelles des DRH en matière de promotion et d'avancement (en effet, les CAP n'examinent plus les décisions en matière de promotion depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021) ; assurer l'égalité entre les femmes et les hommes dans les procédures de promotion et favoriser, en matière de recrutement, l'adaptation des compétences à l'évolution des missions et des métiers, et la valorisation des parcours professionnels.

- **Le protocole égalité professionnelle femmes - hommes** : la collectivité a signé avec les partenaires sociaux un accord sur l'égalité femmes-hommes. A travers ce document, le diagnostic sur la situation au sein de la collectivité a été partagé et un plan d'actions a été élaboré afin de mettre en œuvre des actions répondant à cet objectif.

#### **Perspectives 2022 :**

- Suivi du plan d'action QVT
- Nouvelles négociations autour du protocole harmonisation sociale conclu en 2018 (clause de revoyure au bout de 3 ans)

## FINALITE N° 4 : LA COHESION SOCIALE ET LA SOLIDARITE ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GENERATIONS

### IV.1. CONTEXTE

La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations s'imposent comme conditions essentielles d'un développement durable.

Le « social » constitue en effet l'un des 3 piliers fondateurs du développement durable, comme le montre le diagramme ci-contre. Il s'agit de garantir l'accès pour tous aux ressources de façon équitable afin de réduire les inégalités et favoriser la cohésion sociale.

Cette finalité du développement durable est complémentaire et interagit avec celle visant l'épanouissement de tous les êtres humains.



Diagramme de Venn du développement durable

### IV.2. LES ACTIONS PORTEES PAR RLV SUR SON TERRITOIRE

#### A. METTRE EN ŒUVRE UNE POLITIQUE DE COHESION SOCIALE ET D'INSERTION

##### ➤ L'insertion professionnelle

Dans le cadre de sa compétence politique de la ville, RLV a souhaité s'engager dans la mise en place d'un projet territorial d'insertion professionnelle et sociale via la mise en cohérence des différents ateliers et chantiers d'insertion.

Des objectifs globaux d'insertion et un accompagnement individualisé pour les associations conventionnées :

- Veiller à la mise en œuvre et au bon déroulement du parcours d'insertion du salarié au sein de la structure (intégration initiale au sein de la structure, fourniture d'un cadre de travail, préparation de la sortie) dans le respect du droit du travail, notamment des règles d'hygiène et de sécurité.
- Contribuer au traitement des problématiques sociales, obstacles à une insertion professionnelle efficace, dans le cadre d'un réseau de partenariats.

- Outre une productivité accrue dans le poste occupé au sein de la Structure d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE), améliorer l'employabilité des salariés en insertion en développant des compétences débouchant sur l'emploi.
- Concilier la viabilité économique des structures associatives avec leurs missions d'insertion et d'utilité sociale.
- Contribuer au développement économique d'un secteur d'activité et d'un territoire dans le respect des règles de la concurrence et du droit du travail.

Ce projet se décompose de la manière suivante :

- Un Atelier et Chantier d'Insertion (ACI) patrimoine bâti/second œuvre et espaces verts (9 postes) porté par Inserfac, basé à Châtel-Guyon.
- Un ACI patrimoine bâti/second œuvre et espaces verts (9 postes) porté par Inserfac, basé à Riom
- Deux ACI métiers de l'environnement et patrimoine bâti (19 postes) portés par Avenir, basé à Riom.
- Un ACI lavage écologique sans eau (8 postes) porté par Inserfac, basé à RIOM.
- Un ACI AURA Consigne (8 postes) via des prestations liées aux contenants réutilisables et porté par Avenir, basé à Riom

Ces deux derniers chantiers s'inscrivent dans une démarche liée au Grenelle de l'environnement. En effet, les supports techniques et prestations proposés sont de nature à limiter la consommation d'eau pour le premier et proscrire la vaisselle jetable pour le second.

#### **Perspectives 2022 :**

*En partenariat avec le département, décliner le projet départemental d'insertion en projet d'insertion territorial et de retour à l'emploi afin de calibrer ce dernier aux enjeux territoriaux et travailler sur l'émergence du projet de recyclerie territoriale.*

#### ➤ **La collecte de papier**

RLV a engagé en 2020 un partenariat avec l'association AVENIR pour la collecte et le recyclage de papier dans les bureaux administratifs de l'intercommunalité.

Cette action est réalisée dans le cadre de la politique associative de lutte contre la précarité, l'exclusion, la délinquance et la prévention de la récidive par l'accueil de personnes sous-main de justice.

Le tri des éléments collectés est effectué selon un protocole défini avec le partenaire (Véolia) en charge de la valorisation des papiers afin d'être recyclés.

#### **Bilan de l'année 2021 :**

*Poursuite du partenariat avec l'association AVENIR.*

#### **Perspectives 2022 :**

*Continuer le développement du dispositif.*

➤ **Une politique d'accompagnement des jeunes sur le territoire**

En janvier 2020 RLV a inauguré une nouvelle structure d'information sur le territoire (RLV Info Jeunes). Le public cible, les jeunes de 16 à 25 ans mais tous les publics sont les bienvenus dans ce lieu dédié à l'information sous toutes ses formes et l'accueil individualisé en fonction des interrogations ou projets de chacun.

Cette entité souhaite également, via un diagnostic territorial, cibler les manques afin d'imaginer la mise en place de formations ou animations spécifiques (formation baby-sitting, jobs d'été...)

Elle a construit son projet avec un ensemble de partenaires et s'engage à orienter les jeunes reçus en fonction des demandes pour une meilleure prise en charge.

RLV info jeunes axe notamment son action sur le développement de l'autonomie des jeunes dans le cadre d'une démarche de projet.

***Bilan de l'année 2021 :***

*Après un première année difficile liée à la COVID et à l'obligation de confinement, cette structure a trouvé sa place en 2021 au sein du territoire et auprès du public cible avec une fréquentation qui a presque doublée.*

**Un appel à projet jeunes :**

Pour conforter cette démarche de projet, RLV a lancé un dispositif appelé « appel à projets jeunes » destiné à aider financièrement les communes ou les associations qui auraient des projets à vocation sociale et visant la jeunesse de 6 à 25 ans.

***Bilan de l'année 2021 :***

*L'année 2021 a permis de modifier le règlement de ce dispositif afin de donner la possibilité aux jeunes du territoire de déposer eux-mêmes leurs projets. Une commission composée d'Elus est chargée de statuer sur la qualité des dossiers déposés, de leurs adéquations avec la philosophie du dispositif et du montant de l'aide attribuée.*

*Plusieurs projets concernant une démarche environnementale ou sociale (plantation de haie comestible, raid caritatif...) ont ainsi pu être aidés.*

***Perspectives 2022 :***

*Renforcer le dispositif notamment pour un dépôt en direct pour les jeunes concernés*

➤ **La collecte et le recyclage de masques jetables**

La COVID nous a contraint à changer nos comportements avec notamment l'utilisation de masques. Mais si ce matériel a pu contribuer à notre protection il est également rapidement devenu un déchet supplémentaire que l'on a pu retrouver dans nos poubelles mais aussi sur la voie publique ou dans la nature.

Afin de lutter contre cette nouvelle pollution, l'agglomération a souhaité développer un projet de collecte et de recyclage de ces masques en partenariat avec une entreprise spécialisée et une association d'insertion chargée de la partie logistique.

Ce projet a également été proposé aux entreprises du territoire et aux communes partenaires.

### **Bilan de l'année 2021 :**

*Une douzaine d'entreprises, 5 communes et bien sûr RLV pour l'ensemble de ses sites ont participé à la mise en place de ce dispositif pour une collecte d'environ 21 000 masques.*

## **B. ŒUVRER POUR LA PRESERVATION DE LA SANTE DE TOUS**

### ➤ **Lutte contre les espèces invasives**

L'ambroisie est une plante envahissante allergisante particulièrement dangereuse pour la santé publique, en expansion dans le département. C'est pourquoi le préfet du Puy-de-Dôme a pris le 11 juillet 2012 un arrêté prescrivant la destruction obligatoire de cette plante. Cet arrêté a été adressé à toutes les collectivités du département, sa mise en œuvre étant du ressort des maires.

En 2016, la plateforme « signalement ambroisie » a été activée en Auvergne. Sur RLV, une dizaine de signalement ont été effectués sur la plateforme.

RLV, via son Contrat Local de Santé, joue un rôle de coordinateur de la lutte contre l'ambroisie sur son territoire : diffuser l'information, assurer un soutien aux communes, faire le lien avec les structures adéquats si besoin, etc.



*Source : <https://signalement-ambroisie.atlasante.fr/apropos>*

### ➤ **Contrat local de santé**

Un Contrat Local de Santé (CLS), généralement signé entre une collectivité et l'Agence Régionale de Santé (ARS) et partagé par les différents acteurs locaux, a pour objectif de mettre en place une politique de prévention et de facilitation d'accès aux soins sur un territoire donné. D'une durée moyenne de 3 ans renouvelable, ce contrat n'est pas figé et doit s'adapter aux dynamiques du territoire et à l'évolution des besoins de la population et des professionnels de santé.

Suite aux nombreuses alertes des élus et habitants concernant le nombre de médecins en déclin sur le territoire, RLV a souhaité approfondir ces questions et s'engager sur l'amélioration de l'accès aux soins du territoire. C'est ainsi que la collectivité a choisi de développer la compétence « santé » dès 2020 (nouvelle Vice-présidente à la santé et à la démographie médicale et création d'un poste de

coordination du CLS) et d'engager l'élaboration d'un CLS. Le programme d'actions sera défini suite à la réalisation d'un diagnostic territorial santé partagé.

Concernant le développement durable, sera mentionné l'engagement de la collectivité dans les mesures d'amélioration de la qualité de l'air intérieur et extérieur.

### **Bilan de l'année 2021 :**

*La **santé-environnement** a été définie comme un des sujets-clés du futur CLS. A ce titre, un groupe de travail dédié a échangé sur les atouts et faiblesses du territoire et proposé neuf actions. L'implication et la richesse des échanges au sein de ce groupe de travail prouvent l'intérêt croissant porté au domaine de la santé-environnement et aux interconnexions entre ces deux sujets. Il est essentiel, lorsqu'on parle de santé et de prévention, d'intégrer pleinement les questions liées à l'environnement des individus, et le cercle vertueux qui peut s'opérer entre l'homme et la nature.*

*Par ailleurs, dans le cadre d'un appel à projets de l'ARS, RLV, via le CLS, a construit un projet en réponse à la crise sanitaire que nous venons de traverser, notamment à la rupture des individus avec leur environnement naturel. Celui-ci repose sur 3 axes :*

- *La collecte et la valorisation des masques chirurgicaux (action détaillée dans le précédent chapitre).*
- *Des balades nature, ayant pour objectif de renouer avec l'environnement proche des habitants, de leur faire découvrir les espaces naturels et leurs richesses, et de les sensibiliser aux problématiques des déchets, du lien entre la santé humaine et la santé de la nature, de leur impact sur l'environnement et de l'importance de la nature sur leur santé physique et mentale.*
- *Des événements d'information et de sensibilisation sur les sujets suivants : les déchets, le gaspillage alimentaire et l'alimentation durable, et le syndrome du manque de nature. Ces événements prendront des formes différentes (conférence théâtralisée, forum, etc.) et auront pour objectifs d'aller plus loin et de vulgariser chaque thématique, pour les rendre accessibles à tous. Des livrets d'information seront également distribués lors des marches et aborderont chaque thématique, afin d'initier des réflexions, des questionnements et pourquoi pas, des changements de comportement.*

*Ce projet a débuté en novembre 2021 et se terminera en juillet 2022, avec au total 4 semaines de balades nature et 4 événements d'information qui s'étaleront sur 9 mois.*

*Enfin, si les actions du Contrat Local de Santé ne sont pas encore définies, certains sujets nécessitant une prise en charge immédiate et s'inscrivant dans une temporalité précise, plusieurs opérations ont été lancées :*

- *La lutte contre l'ambroisie : les entretiens avec les élus ont été l'opportunité de pouvoir relancer ou consolider l'implication des communes dans la lutte contre l'ambroisie, de rappeler les bases de cette lutte et de fournir des affiches et flyers permettant de sensibiliser la population. Il a été également décidé d'initier une communication de la collectivité auprès des communes sur la thématique de l'ambroisie pour harmoniser et coordonner la prévention. La coordinatrice du CLS est donc devenue référente ambroisie pour RLV, et dans ce cadre elle sensibilise*

*individuellement les élus lors des rencontres, elle organise la communication autour de cette thématique et a mis en place une session de formation pour les référents ambroisie du territoire en juin 2021, en lien avec Fredon (22 participants).*

**Perspectives 2022 :**

- Poursuivre la sensibilisation autour de l'ambroisie ;
- Finaliser le diagnostic et le plan d'actions du Plan local de santé ;
- Signer le Contrat Local de Santé.

## **F. ACCOMPAGNER LA RENOVATION DE L'HABITAT, DE L'HABITAT INDIGNE ET LE LOGEMENT LOCATIF**

### ➤ **Offre locative Sociale**

RLV contribue au développement de projets de logements locatifs sociaux sur son territoire, notamment dans les communes du cœur métropolitain (Ménérol, Mozac, Riom) et dans les pôles de vie (Ennezat et Volvic), mais aussi dans les pôles structurants comme Châtel-Guyon. Cette action entre dans le champ de la solidarité et de la cohésion sociale.

En 2019, RLV a adopté son Plan Local de l'Habitat (PLH) 2019-2025 à l'échelle des 31 communes de son territoire, autour de 7 grandes orientations :

- Renforcer la mixité sociale et générationnelle
- Revitaliser les contres bourgs
- Favoriser le développement résidentiel sur les secteurs stratégiques et disposer d'une stratégie foncière pour limiter le coût et maîtriser la consommation des espaces naturels et agricoles
- Accueillir de nouvelles populations
- Offrir aux populations des gens du voyage un habitat durable, digne et adapté
- Promouvoir un habitat durable et renforcer les performances énergétiques,
- Mettre en œuvre et évaluer la politique Habitat.

Ces orientations sont déclinées dans un plan d'actions et le PLH propose une répartition équilibrée des logements sur le territoire.

### **Impact sur le développement durable :**

- Ces programmes permettent à des ménages du territoire de trouver des logements à loyer abordable, ce qui permet une mixité dans le développement résidentiel.
- Dans la plupart des cas, les opérations de logements sociaux vont permettre soit une densification du tissu urbain afin de limiter la consommation foncière, soit un renouvellement urbain via des réhabilitations ou des démolitions-reconstruction.
- De plus, des logements sont attribués aux publics spécifiques des voyageurs ancrés sur le territoire.

### **Bilan de l'année 2021 :**

34 logements ont été accompagnés par RLV, dont 50 % sont des logements très sociaux (PLAi). Ces logements vont être réalisés soit en construction neuve soit en acquisition amélioration.

### **Perspectives 2022 :**

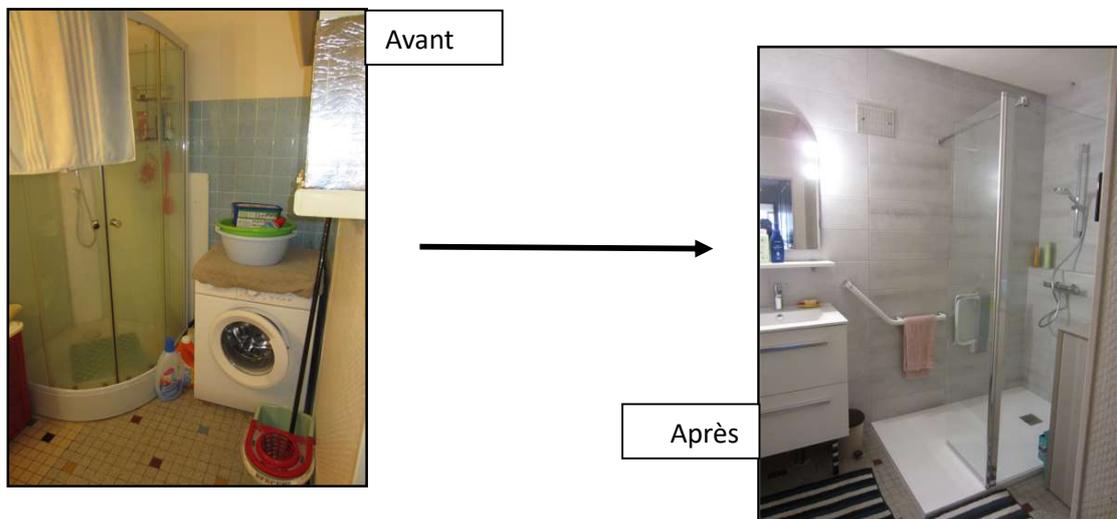
Le développement de logements locatifs sociaux va se poursuivre sur le territoire. Ce développement se fera en priorité sur les communes les plus urbaines et celles soumises à la loi SRU, mais des projets sont en préparation sur d'autres communes.

Plusieurs opérations totalisant près de 60 logements sociaux sont déjà identifiées comme pouvant être accompagnées en 2022.

- **Programmes en faveur de l'amélioration de l'Habitat privé : « Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat » (OPAH), « Rénovation Urbaine » (RU), « Programme d'intérêt Général » (PIG)**

Dans le cadre de son programme global d'aide à l'amélioration de l'habitat privé (OPAH-RU) signé en décembre 2018 pour 5 ans, RLV accompagne l'accession à coût abordable et l'adaptation du logement à la perte d'autonomie (personnes handicapées ou personnes âgées).

Les objectifs de ces programmes sont, entre autres, de développer la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations en apportant aux propriétaires privés vieillissants ou handicapés, sous condition de ressources et de types de travaux, une aide en ingénierie et en moyen financier pour la réalisation de travaux d'adaptation de leur logement et en facilitant l'accession à la propriété.



*Crédits : Ch. Chaumeix - RLV*

Cet accompagnement permet l'adaptation du logement aux personnes âgées leur permettant de rester à domicile plus longtemps, la remise sur le marché de logements vacants évitant l'étalement urbain et permettant la reconquête des centres bourgs du territoire et l'accession à la propriété de jeunes en évitant le report en deuxième ou troisième couronne de l'agglomération clermontoise, évitant des déplacements plus importants (réduction des émissions de gaz à effet de serre).

### **Bilan de l'année 2021 :**

*Malgré la crise sanitaire, les objectifs sont atteints :*

- 55 logements de propriétaires occupants modestes et très modestes pour des travaux d'adaptation de leur logement (l'âge moyen des propriétaires était de 75 ans)*
- 10 propriétaires occupants modestes et très modestes dans le cadre d'une accession à la propriété (dont certains bénéficient aussi de l'action économie d'énergie ou de l'aide pour l'adaptation au handicap)*

### **Perspectives 2022 :**

*Poursuite de l'accompagnement des particuliers en vue de l'amélioration de l'habitat privé.*

## FINALITE N° 5 : DEVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

### V.1. CONTEXTE

**L'Agenda 2030** (adopté par les 193 membres de l'ONU) consacre la fusion entre « développement » et « développement durable ». Il compte 17 objectifs de développement durable, dont le 12ème : « Établir des modes de consommation et de production durables ».

La production et la consommation durables encouragent à utiliser les ressources et l'énergie de manière efficace, à mettre en place des infrastructures durables et à assurer à tous l'accès aux services de base, des emplois verts et décents et une meilleure qualité de la vie. Elles contribuent à mettre en œuvre des plans de développement général, à réduire les coûts économiques, environnementaux et sociaux futurs, à renforcer la compétitivité économique et à réduire la pauvreté.

Là encore, les collectivités territoriales jouent un rôle majeur, non seulement en tant que « prestataires de services publics » auprès de la population, mais également en tant que consommatrices.

### V.2. LES ACTIONS PORTEES PAR RLV SUR SON TERRITOIRE

#### A. SOUTENIR UNE AGRICULTURE DURABLE

RLV a défini une politique de soutien à l'agriculture sur son territoire. En 2017, la communauté d'agglomération a lancé une étude foncière et agricole pour ainsi obtenir un diagnostic avec les enjeux du territoire : favoriser la transmission/reprise des exploitations, reconquérir les zones de déprises rurales, valoriser les circuits courts, faciliter les mixités d'usage à proximité des zones agricoles, communiquer sur l'agriculture.

Ainsi plusieurs actions ont été menées par la commune de Riom mais aussi par RLV.

#### *Bilan de l'année 2021 :*

*L'accompagnement technique s'est poursuivi auprès des exploitants installés et auprès des nouveaux porteurs de projets souhaitant s'installer sur le territoire. La recherche du foncier est un point majeur pour favoriser les nouvelles implantations.*

### *Perspectives 2022 :*

*Accompagner de nouveaux porteurs de projets sur leurs installations notamment sur le secteur du maraîchage.*

*Une réflexion est engagée afin de développer un projet d'espace test agricole.*

## **B. FAVORISER L'AGRICULTURE DE PROXIMITE**

En 2018, la communauté d'agglomération a passé une convention avec le département pour recruter un animateur agricole (co-financement Département et RLV). Cet animateur a pour mission de favoriser la transmission-reprise mais aussi les échanges de parcelles entre agriculteurs.

De 2019 à 2021 : l'animateur agricole a réuni les agriculteurs pour identifier les morcellements de parcelles et les échanges possibles selon une approche par zonage. Des réunions de concertation ont été réalisées et 2 référents « Elus » ont été identifiés par commune. De nombreuses réflexions sont en cours au niveau des communes pour des opérations d'échanges de terrains entre agriculteurs. En parallèle, il a rencontré les agriculteurs proches de la retraite pour déterminer si un repreneur était déjà identifié.

### ➤ **Projet de maraîchage**

### *Perspectives 2022 :*

- *Installation de maraichers sur les parcelles, mise en culture de ces parcelles,*
- *Identifier de nouveaux terrains propices au maraîchage,*
- *Créer du lien entre les producteurs et les consommateurs,*
- *Accompagner la phase de commercialisation.*

### ➤ **Projet viticole**

Depuis 2018, pour répondre à une demande croissante des viticulteurs, la commune de Ménérol, RLV, la SAFER, la chambre d'agriculture et la fédération viticole œuvrent pour la remise en culture des coteaux de Ménérol. En octobre 2018, les propriétaires de ces coteaux ont été interrogés pour savoir s'ils étaient vendeurs. La majorité d'entre eux a répondu positivement.

En 2020, la SAFER s'est donc portée acquéreur de ces parcelles.

La commune accompagnée par RLV et la SAFER a engagé des procédures de biens vacants sans maîtres. Les viticulteurs se sont aussi mobilisés : 7ha ont pu être identifiés.

### *Perspectives 2022 :*

- *Achats des terrains par la SAFER et revente aux agriculteurs*
- *Plantation de nouvelles vignes*
- *Reconquêtes des terrains viticoles sur la commune d'Enval.*

### ➤ Les visites d'exploitation agricole

Afin de soutenir l'agriculture de proximité, RLV favorise les visites de fermes au grand public lors d'un évènement « *Les Fermes en Balades* » se déroulant au printemps. Deux éditions ont déjà été organisées et ont connu un certain succès (plus de 100 personnes totalisées sur la journée pour assister à la présentation de certaines exploitations).

#### **Bilan de l'année 2021 :**

*En 2021, comme en 2020, compte tenu de la crise sanitaire, les rencontres « les fermes en balades » ont été décalées en octobre et intégrées dans le programme du Festival de Balades. Au regard la période d'incertitudes, du nouveau confinement et de la météo qui a été peu favorable, le succès a été moindre et 3 fermes ont annulé leur participation.*

#### **Perspectives 2022 :**

- reprise des visites au printemps 2022 (si les conditions sanitaires le permettent)
- identification des exploitations pouvant accueillir du public et vérification de la disponibilité de l'agriculteur pour expliquer son activité.

### ➤ Le drive fermier

En avril 2020, dans le cadre du contexte sanitaire et face à la fermeture de nombreuses activités commerciales (restaurants, etc..) et de manifestations (marchés...), la Chambre d'Agriculture a sollicité RLV pour mettre en place un drive-fermier à Riom et couvrant l'intégralité de l'agglomération pour permettre la vente en ligne de produits locaux et fermiers.

Un point de retrait des commandes et la mobilisation d'une personne au sein de RLV pour veiller aux bonnes conditions logistiques ont permis la tenue de cet évènement chaque jeudi. Le Drive fermier, qui a enregistré jusqu'à 80 commandes certaines semaines, a été maintenu après la fin du 1<sup>e</sup> confinement et pendant le 2<sup>nd</sup> confinement et jusqu'à la fin de l'année.

#### **Bilan de l'année 2021 :**

*En 2021, le déconfinement a fait chuter les commandes. L'association bienvenue à la ferme qui gère le drive fermier ne rentabilisait par la location du camion chaque jeudi. Les commandes étaient trop faibles. De ce fait, le drive a été délocalisé chez un agriculteur à Ménérol*

#### **Perspectives 2022 :**

- inscrire ce driver fermier dans la durée pour poursuivre son organisation chaque semaine
- augmenter la fréquentation pour garantir aux producteurs un chiffre d'affaires réaliste

### ➤ La consommation de produits locaux lors d'évènements

L'ensemble de services de RLV a été sensibilisé à l'achat local notamment pour la partie alimentaire. Ainsi il est privilégié, pour l'organisation d'évènements, l'approvisionnement auprès de producteurs locaux pour les buffets (Assises du commerce, rencontres territoriales, etc.), les services ont été invités à s'approvisionner auprès de producteurs locaux.

#### *Perspectives 2022 :*

- *poursuivre les habitudes d'approvisionnement en local*
- *inciter les agriculteurs à développer des produits adaptés, transformés ou non, à des buffets et autres manifestations...*
- *inviter les agriculteurs lors de manifestations locales pour qu'ils puissent faire déguster leurs produits*

## **C. SOUTENIR L'AGROPASTORALISME**

La Colline de Mirabel est emblématique de la situation des coteaux du Grand Clermont : site à enjeux paysagers, biodiversité, récréatifs et socio-économiques par ses activités agricoles (pastoralisme, viticulture, arboriculture, trufficulture...). Sur cet espace de près de 495 hectares, les espaces boisés ont fortement progressé et occupent aujourd'hui 60 % des terrains.

Ainsi, les enjeux environnementaux et socio-économiques se concentrent sur les espaces les plus ouverts (pelouses sèches, prairies de fauche), très réduits en surface (13 % du site).

Dans le cadre du plan de gestion de l'ENS Colline de Mirabel, RLV mène une politique de préservation et de soutien du pastoralisme.

En 2020, l'agricultrice reprenant la ferme de Mirabel à Riom a été accompagnée et a bénéficié, suite à un appel à candidatures, de terrains de RLV et du CEN pour le pâturage de ses moutons. Un parc de pâturage a été aménagé durablement (clôtures fixes, passages canadiens) à Bourrassol sur la commune de Ménérol. Des acquisitions foncières ont été menées pour permettre la réalisation d'un parc de grande taille.

#### *Bilan de l'année 2021 :*

*Un second appel à candidatures pour des terrains publics à Malauzat a été organisé afin de permettre le pâturage raisonné de chevaux, sur un secteur sensible traversé par un cours d'eau. L'accompagnement des agriculteurs choisis devra être maintenu dans la durée.*

#### *Perspectives 2022 :*

- *poursuite du soutien au pastoralisme et suivi des agriculteurs*
- *acquisition foncière de parcelles sur les ENS permettant d'agrandir ou de créer de nouveaux parcs de pâturage*

## D. L'AMENAGEMENT ET L'ACCOMPAGNEMENT DURABLE DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES

### ➤ Création d'une station multi-énergies

RLV s'est engagée à favoriser le déploiement de bornes de recharge publiques en énergies propres et ainsi développer les mobilités durables conformément aux objectifs nationaux fixés dans la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

Le Gaz Naturel Véhicule (GNV) et le Bio Gaz Naturel Véhicule (BioGNV) représentent deux solutions technologiques offrant, en matière de mobilité, un modèle environnemental et économique vertueux.

Ainsi, RLV a été lauréat de l'appel à projets GNVolont'air (relatif aux stations GNV) lancé en 2018 par le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes, en partenariat avec 4 entreprises des secteurs de la logistique, du transport de marchandises et de traitement des déchets.

RLV s'est adjoint les services des sociétés ESPELIA et SPMO afin de définir la faisabilité du projet et de mener à bien la totalité de la procédure de sélection du constructeur/exploitant de la station, localisée au cœur du Parc européen des entreprises de Riom, à proximité immédiate des plus importantes entreprises de logistique/BTP et de services.

La société GNVERT, filiale de la société ENGIE, a été retenue comme constructeur et opérateur de l'équipement, qui a les principales caractéristiques suivantes :

- La station sera ouverte à tous les professionnels et particuliers après avoir contractualisé avec la société GNVERT ;
- La totalité des investissements seront pris en charge par GNVERT (estimation : 1,3 M€ HT) ;
- Mise à disposition par RLV d'un tènement foncier de 5300 m<sup>2</sup> par l'intermédiaire d'un bail emphytéotique de 20 ans ;
- Redevance annuelle de 24 000 € versée par GNVERT à RLV

#### **Bilan de l'année 2021 :**

*Les travaux de gros œuvre, débutés en mars 2021, se sont achevés au mois de septembre, phase suivie par une procédure de calibrage effectuée par une société indépendante de métrologie. Des tests de remplissage de poids-lourds ont été effectués au mois de novembre avec le concours de trois entreprises locales qui ont accepté de mettre à disposition leurs véhicules GNV.*

*La mise en service de l'équipement est prévue pour le mois de décembre 2021.*

#### **Perspectives 2022 :**

- *Mise en place d'indicateurs pour l'évaluation des quantités de GNV / BioGNV commercialisées et de la fréquentation de la station d'avitaillement.*
- *RLV a également émis le souhait de s'inscrire dans un nouvel appel à projet régional : ZERO EMISSION VALLEY, pour permettre l'installation d'une station d'avitaillement hydrogène. Le site*

*actuel de la station multi-énergie de Riom est d'ores-et-déjà calibré pour recevoir cette nouvelle station. A terme, le site sera également équipé en bornes de rechargement électrique. En 2022, le développement du projet pour l'aménagement du secteur « hydrogène » se poursuivra.*

### ➤ **Une gestion durable des zones d'activité**

Les zones d'activités du territoire sont gérées de façon la plus durable possible, qu'il s'agisse des voiries ou espaces verts.

- **Utilisation de matériaux recyclés dans le cadre de travaux routiers :**

Programmés en 2020 et conduits en 2021, les travaux d'extension de la ZAC du Biopôle Clermont-Limagne permettront à terme de produire près de 65 000 m<sup>2</sup> de foncier économique pour l'installation d'entreprises du domaine des biotechnologies. Afin de limiter au maximum les impacts sur l'environnement, la recherche de méthodes alternatives a été demandée au maître d'œuvre et aux entreprises. Deux solutions ont notamment été mises en œuvre :

- 1. Utilisation d'un matériau alternatif pour les couches de roulement provisoires (en surface) :** en lieu et place d'un enrobé classique (graves-bitume - GB), un « enrobé à module élevé » (EME) a été utilisé. Ce procédé répond à toutes les exigences de durabilité, de résistance et de qualité et permet de répondre aux sollicitations du lourd trafic dans la zone d'activités. De plus, l'optimisation des épaisseurs de couches (10 cm d'EBE au lieu de 20 cm de GB) et donc des tonnages de matériaux, va dans le sens d'une économie importante de la consommation énergétique et des émissions de GES.
- 2. Modification des matériaux pour couche de fondation (en profondeur) :** une solution basée sur l'usage de matériaux recyclés (déchets inertes issus de chantiers de déconstruction locaux) a été choisie en remplacement de graves classiques issues des carrières. Sur la ZAC du Biopôle, l'économie est estimée à 2500 m<sup>3</sup> de graves, soit plus de 5000 tonnes de matériaux.

- **Renforcement de l'insertion paysagère :**

Initialement destinée à dissimuler des zones de stockage, des sites industriels peu qualitatifs ou des plateformes logistiques, la végétalisation des zones d'activités économiques prend une nouvelle dimension, plus écologique, par le maintien de milieux diversifiés. Elle contribue à donner une image positive de la zone, que les entreprises peuvent valoriser et contribue également au bien-être des salariés. C'est le cas pour des aménagements en traverse (ZA du Maréchat, ZA de l'Ambène) ou plus généraux (ZAC du Biopôle ouverte sur de grandes étendues engazonnées et arborées et zone du PEER à Riom).

### ***Bilan de l'année 2021 :***

*A titre expérimental, une haie de Pyracantha (essence arbustive épineuse) a été plantée sur le Parc européen des entreprises de Riom : ce projet permet de tester la résolution d'une problématique de sécurité (intrusions) tout en réintroduisant des secteurs arbustifs favorables à la biodiversité. Cette démarche a également été suivie pour l'extension de la ZA de Ménétrol avec la conservation des alignements d'arbres bordant les zones Ouest et Sud de la ZA des Charmes. Le maintien ou la création*

des structures linéaires végétales permettent également de conserver ou rétablir les abris pour la faune locale.

#### **Perspectives 2022 :**

Les prochaines zones d'activités seront la zone agri-développement de Pulvérières, dont le permis d'aménager prévoit la mise en place d'un écran paysager arboré en bordure d'A89. La mise en place d'un tel aménagement permettra non seulement de préserver les paysages dans ce secteur (proximité du site UNESCO Chaîne des Puys - faille de Limagne), mais aussi de limiter les nuisances sonores liées à l'autoroute A89. Il est également prévu un aménagement des haies présentes sur la zone d'activités de Champloup afin de densifier ces dernières.

#### ➤ **Gestion des eaux pluviales**

Les bouleversements climatiques ont pour conséquences des phénomènes météorologiques plus fréquents et plus intenses. C'est pourquoi la gestion intégrée des eaux pluviales est devenu un enjeu majeur dans les secteurs urbanisés, en particulier dans les zones d'activités économiques.

#### **Bilan de l'année 2021 :**

Mise en œuvre d'un bassin de rétention sur la ZAC du Biopôle Clermont-Limagne afin de répondre à l'évolution de la réglementation dans le domaine du traitement des eaux pluviales.

#### **Perspectives 2022 :**

Une réflexion a été engagée sur le périmètre de RLV, afin d'envisager des mesures de récupération des eaux pluviales en s'appuyant sur le réseau des noues, fossés et bassins de rétention des différentes ZA. La situation de la ZAC du Biopôle de Saint-Beauzire (nappe affleurante, importantes surfaces imperméabilisées et grande taille des ouvrages) et le projet d'extension de cette dernière pourrait être utilisée comme zone pilote à la mise en place de dispositif de récupération des eaux de pluie, à destination du secteur agricole, par exemple pour l'irrigation, voire d'une centrale photovoltaïque etc...

#### ➤ **Densification des zones d'activités et Etude sur les friches industrielles et commerciales**

RLV doit équilibrer l'équation entre le développement économique et la préservation des terres agricoles. C'est pourquoi les parcelles économiques ne sont aujourd'hui plus cédées sans qu'un projet de construction et de développement ne soit clairement défini par les acquéreurs : des clauses liées à l'obtention obligatoire d'un permis de construire sont ajoutées aux actes notariés, de même que des conditions permettant à RLV de récupérer des terrains si jamais les projets ne voyaient pas le jour 5 ans après l'acquisition du foncier.

De même, les documents d'urbanisme de RLV (PLUi et PLU communaux) comprennent des exigences en matière de densification des parcelles, ce qui empêche la constitution de réserve foncière : c'est aussi grâce à l'accompagnement proposé par les services de RLV que les porteurs de projets sont sensibilisés à l'importance d'une utilisation raisonnée des surfaces économiques.

#### **Bilan de l'année 2021 :**

Une étude a été engagée avec le concours de l'Agence d'urbanisme Clermont Métropole afin de mener une étude exhaustive pour le recensement des friches industrielles du territoire RLV. A ce jour, 65 sites

sont recensés et caractérisés (accessibilité, pollution, environnement urbain, servitudes, réseaux, morphologie...) plusieurs sont en cours de réhabilitation.

#### **Perspectives 2021 :**

L'étude sera terminée et le programme d'actions pourra être engagé avec notamment des projets sur deux sites exemplaires, afin de définir une méthode pour favoriser la requalification de ces friches et pour permettre leur retour sur le marché foncier et immobilier en prenant en compte des dispositifs et équipements liés à la durabilité des bâtiments.

## **E. L'ENGAGEMENT DES ENTREPRISES DANS LE DEVELOPPEMENT DURABLE**

Afin d'accompagner les entreprises du territoire dans la transition écologique, les différents appels à projets leur sont relayés. Les grands groupes font de nombreux efforts pour réduire leur impact sur l'environnement via la solarisation de surfaces ou la certification ISO 50 001 par exemple.

RLV a souhaité étendre la démarche d'écologie industrielle territoriale (EIT) dans les zones d'activité initiée en collaboration avec le SBA, et qui a permis la création de la **charte ECO'RESPEER**.

Cette charte et son label, ont été créés pour permettre aux entreprises et partenaires d'aller toujours plus loin dans la logique de développement durable. Il permet tout d'abord de s'engager à mettre en place des actions et de valoriser celles qui sont opérationnelles. Il permet ensuite d'entrer dans une démarche d'amélioration continue en bénéficiant d'un référentiel d'actions (une cinquantaine) et de bonnes pratiques émanant des autres entreprises de la zone ou extérieures. Des partages d'expérience ont également lieu plusieurs fois par an grâce à des visites de sites ou des ateliers de travail collaboratif. Ce label comprend 5 thématiques : la gestion des espaces verts, la gestion des déchets-ressources, la gestion des fluides (eau, énergie, gaz à effet de serre), la coopération et les actions transversales (achats responsables, promotion de l'égalité hommes-femmes, amélioration de la qualité de l'air intérieure, etc.). 17 entreprises sont aujourd'hui signataires de la charte.

En outre, afin de récompenser les efforts consentis par les entreprises, le label ECO'RESPEER se décline en 4 niveaux en fonction du nombre d'actions mises en œuvre : niveau « jeune pousse » jusqu'à 25 % des actions du référentiel accomplies, BRONZE : jusqu'à 50 % ; ARGENT : jusqu'à 75 % et niveau OR si plus de 75 % des actions ont été mises en œuvre.

Enfin, afin de permettre d'une part la poursuite des actions engagées sur la zone du PEER à Riom et d'autre part d'engager son déploiement sur d'autres zones d'activités (ZAC du Biopôle notamment), RLV a créé un poste d'Animateur EIT au sein du Pôle Attractivité.

#### **Bilan de l'année 2021 :**

Après la définition et la mise en œuvre du label en 2020 sur le PEER, sur les 17 entreprises ayant signé la charte, 13 ont été labélisées (2 jeunes pousses, 8 bronze, 3 argent).

De plus, une démarche de déploiement a été engagée sur le parc d'activités du BIOPOLE et 12 entreprises ont participé aux réunions de présentation et de préparation des projets de candidatures.

**Perspectives 2022 :**

*Poursuivre les démarches engagées tant sur le PEER que sur le BIOPOLE, en continuant l'accompagnement des entreprises engagées dans cette démarche de labellisation : labellisation des entreprises du Biopôle et des « Grands comptes » du territoire RLV.*

*Il est envisagé par la suite de compléter cette démarche par une labellisation ISO14001 de premières zones d'activités de RLV.*

## CONCLUSION

Les actions mises en avant au travers du présent rapport 2021 démontrent l'engagement de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans, sur l'ensemble de son champ de compétences, en faveur d'un développement durable de son territoire, après une année 2020 marquée par une crise sanitaire sans précédent.

Les perspectives pour l'année à venir sont ambitieuses et seront renforcées par la mise en œuvre de deux nouveaux dispositifs structurants pour le territoire :

- **Le Projet de territoire « RLV Ambitions 2030 » :**

Sur la base d'un diagnostic partagé et transversal du territoire, le projet de territoire vise à créer une dynamique à l'échelle de la communauté d'agglomération, à définir de qui forge l'identité communautaire, à déterminer les caps et priorités pour le territoire à l'horizon 2030.

Les enjeux du développement durable se retrouvent dans les grandes ambitions d'ores et déjà définies par les élus communautaires et communaux, en particulier au travers de l'ambition n°3 qui s'intitule : « Vers un territoire engagé pour les générations actuelles et futures ».



Après une large concertation, le projet de territoire sera finalisé début 2022.

- **Le Contrat de relance et de transition écologique (CRTE)**

Signé par RLV et l'Etat en novembre 2021, le CRTE 2021-2026 constitue l'outil intégrateur du Plan de relance. Ce contrat s'articule autour de la transition écologique, du développement économique et de la cohésion territoriale, dans l'objectif de simplifier et d'unifier les dispositifs financiers de l'État existants.

Le CRTE permettra d'accompagner la déclinaison opérationnelle du projet de territoire de la communauté d'agglomération et sa transition écologique.

